

Lightyear Europe AS
Conditions de service

Les présentes Conditions de service s'appliquent à compter du 11/07/2023.

1. Qui sommes-nous ?.....	3
2. Résumé.....	3
3. Informations importantes sur nos services.....	4
4. Ouverture de compte.....	7
5. Utilisation de l'Application Lightyear.....	8
6. Disponibilité de l'Application Lightyear.....	9
7. Utilisation acceptable et restrictions.....	9
8. Les Services que nous vous offrons.....	10
9. Aucun conseil.....	12
10. Ordres.....	13
11. Passage des Ordres et annulation des Ordres.....	13
12. Instruments disponibles.....	15
13. Acceptation des Ordres.....	15
14. Exécution des Ordres.....	15
15. Paiement des Ordres.....	17
16. Produit de la vente.....	17
17. Frais de service.....	17
18. Conflits d'intérêts.....	21
19. Opérations sur titre.....	22
20. Vos informations.....	22
21. Comment nous contacter.....	23
22. Si vous avez une réclamation à adresser.....	23
23. Indemnisation.....	24

24.	Votre Argent et vos Instruments.....	25
24.2	Vos Instruments.....	26
25.	En cas de Décès ou d'Incapacité.....	26
26.	Enregistrement des conversations et des communications électroniques.....	26
27.	Notifications.....	27
28.	Modifications au présent Accord ou aux Services.....	27
29.	Droits de transfert.....	28
30.	Droits des tiers.....	28
31.	En cas de violation des présentes Conditions.....	28
32.	Suspension du compte.....	29
33.	Propriété intellectuelle.....	30
34.	Confidentialité/non-divulgation.....	31
35.	Clauses de non-responsabilité et absence de garantie.....	32
36.	Indemnisation et responsabilité.....	32
37.	Résiliation.....	34
38.	Lois pertinentes.....	35
39.	Accord intégral.....	36
40.	Généralités.....	36
	Annexe 1 : Définitions.....	38
	Annexe 2 : Certains organes de règlement des litiges et médiateurs financiers.....	41

1. QUI SOMMES-NOUS ?

- 1.1 Nous sommes Lightyear Europe AS, une société à responsabilité limitée constituée en Estonie (numéro d'immatriculation 16235024) dont le siège social est situé à Tallinn, Niine tn 1, Estonie (« nous », « notre », « nos » ou « Lightyear »).
- 1.2 Lightyear est autorisée et réglementée par l'autorité estonienne de surveillance financière en tant qu'entreprise d'investissement (« EFSA »).

2. RÉSUMÉ

- 2.1 Le présent document (l'« Accord ») constitue la base de l'accord entre vous et Lightyear et vous fournit des informations importantes sur les Services relatifs à notre fourniture pour vous de certains services d'exécution de transmission d'ordres uniquement dans les Instruments proposés par l'Application Lightyear. En règle générale, nous mettons à votre disposition toutes les informations et tous les documents, y compris les documents d'information clés, en anglais. Si le présent Accord est traduit et mis à votre disposition dans votre langue locale, la version anglaise du présent Accord prévaudra toujours. Au cas où nous traduirions et mettrions à disposition les Informations et déclarations précontractuelles, l'Accord et la Politique de traitement des Ordres et de meilleure exécution ou tout autre document dans une langue autre que l'anglais, tous les autres documents et informations relatifs à nos Services peuvent toujours vous être fournis en anglais et nous communiquerons avec vous en anglais.
- 2.2 Dans le présent Accord, les mots et expressions en majuscules ont le sens qui leur est attribué à l'Annexe 1 (*Définitions*).
- 2.3 Veuillez lire attentivement le présent Accord avant d'utiliser les Services que nous fournissons et qui sont disponibles via l'Application Lightyear. En accédant à l'Application Lightyear, vous acceptez d'être lié par le présent Accord. Si vous n'acceptez pas le présent Accord, vous ne devez pas utiliser les Services disponibles via l'Application Lightyear à quelque fin que ce soit.
- 2.4 Le présent Accord ne concerne que la fourniture de services de transmission d'ordres en exécution seule que nous vous fournissons par le biais de l'Application Lightyear, et si nous vous fournissons des services supplémentaires, ces services seront régis par nos autres conditions, le cas échéant. Le présent Accord s'appliquera à vous à compter de la date à laquelle vous acceptez le présent Accord dans l'Application Lightyear. Nous fournissons le présent Accord en anglais et communiquerons avec vous en anglais à l'avenir, sauf indication contraire. Vous

recevrez de notre part une copie du présent Accord sur un support durable, c'est-à-dire à l'adresse électronique avec laquelle vous vous êtes inscrit.

2.5 Nous avons divulgué certaines informations importantes (« **Informations importantes** ») dans l'Application Lightyear et sur notre site Internet ici : <https://golightyear.com/eu/documents>. Vous devez lire attentivement les Informations importantes avant de soumettre un Ordre ou d'utiliser l'un des Services disponibles via l'Application Lightyear. Entre autres, les Informations importantes comprennent certaines Informations et déclarations précontractuelles, notre Divulgence des risques Lightyear (« **Divulgence des risques** ») et Politique de traitement des Ordres et de meilleure exécution Lightyear (« **Politique de traitement des Ordres et de meilleure exécution** »). Les risques exposés dans la Divulgence des risques ne représentent pas tous les risques liés à l'utilisation des Services que nous vous fournissons dans le cadre du présent Accord, car il peut y avoir des risques supplémentaires pour vous et votre capital, actuellement et à l'avenir, et n'est pas destiné à constituer une explication exhaustive des principaux risques. En acceptant cet Accord dans l'Application Lightyear, vous êtes réputé nous indiquer que vous avez lu et compris attentivement toutes les Informations importantes et que vous les acceptez. Vous acceptez que nous puissions, à notre entière discrétion, modifier de temps à autre le présent Accord et les Informations importantes, y compris la Divulgence des risques et la Politique de traitement des Ordres et de meilleure exécution, et nous vous en informerons de la manière décrite dans le présent Accord. Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant le contenu du présent Accord ou de l'un de nos autres accords ou avis ou de l'une des Informations importantes, vous devez demander des conseils professionnels indépendants avant d'utiliser les Services.

2.6 Les Informations et déclarations précontractuelles énoncent certaines déclarations que nous attendons de vous. En fournissant un Service, nous pouvons vous demander de faire des déclarations supplémentaires, que nous jugeons nécessaires afin de fournir ce Service. Si vous ne faites pas toutes ces déclarations supplémentaires ou répétez les déclarations lorsque nous vous demandons de les répéter, nous pourrions ne pas être en mesure de vous fournir tous nos Services ou nous pourrions restreindre ou limiter votre accès à certains des Services, temporairement ou définitivement.

3. INFORMATIONS IMPORTANTES SUR NOS SERVICES

3.1 Nous fournissons uniquement une exécution (pas de conseil) en ce qui concerne vos Ordres sur les Instruments que nous exécutons nous-mêmes ou que nous

transmettons à un Courtier tiers. Cela signifie que nous ne vous donnerons aucun conseil de quelque nature que ce soit. Nous ne vous indiquerons en aucune façon si un instrument en particulier vous convient. Dans le cas où nous mettons à votre disposition via l'Application Lightyear des Instruments complexes, nous déterminerons le caractère approprié d'un tel Instrument pour vous en fonction de vos connaissances et de votre expérience en matière d'investissement et nous déterminerons si vous comprenez les risques associés au Service ou à l'Instrument. Cela signifie que nous n'évaluerons pas le caractère approprié si la fourniture du Service est associée à un Instrument non complexe (par exemple, actions négociées sur le marché, parts d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, etc.). En conséquence de ce qui précède, vos intérêts peuvent être moins protégés. En outre, si vous ne nous présentez pas d'informations sur vos connaissances et votre expérience en matière d'investissement ou si vous nous présentez des informations inadéquates ou incorrectes, nous n'avons pas besoin d'être en mesure d'évaluer le caractère approprié du Service ou de l'Instrument pour vous. Si vous omettez de nous présenter des informations respectives ou si vous nous présentez des informations inadéquates ou incorrectes ou si, sur la base des informations adéquates qui nous sont présentées, le Service ou l'Instrument ne vous convient pas, mais, quoi qu'il en soit, vous souhaitez recevoir le Service ou effectuer la Transaction avec l'Instrument, vous n'avez pas besoin d'être en mesure de comprendre les risques associés au Service ou à l'Instrument et, par conséquent, vos intérêts peuvent être moins protégés. Vous êtes responsable des décisions que vous prenez par rapport à vos Ordres que vous nous soumettez. Si vous n'êtes pas certain (dans les cas où nous n'évaluons pas ou ne pouvons pas évaluer l'adéquation) qu'un Instrument est approprié à votre situation ou à vos besoins individuels, ou si une partie du présent Accord n'est pas claire, vous devez demander un avis professionnel indépendant.

- 3.2 Étant donné que nous vous fournissons l'acceptation et la transmission des Ordres et l'exécution des Ordres et que le Service est fourni à votre initiative, nous ne sommes pas en mesure de vérifier si vous appartenez au marché cible de l'Instrument respectif. Nous vous communiquerons toutefois le marché cible des Instruments sur notre site Internet ici : <https://golightyear.com/eu/documents>. En conséquence, vos intérêts peuvent être moins bien protégés.
- 3.3 Nous exécuterons votre ordre nous-mêmes ou transmettrons vos Ordres au Courtier tiers. Veuillez vous référer à la clause 36.5 pour les circonstances qui peuvent retarder l'envoi d'un Ordre au Courtier tiers. Le Courtier tiers sera alors responsable de l'exécution (ou de la transmission ultérieure pour l'exécution).

- 3.4 Nous ne pouvons pas contrôler l'exécution de vos Ordres une fois que nous les transmettons au Courtier tiers et il n'y a aucune garantie que nous ou le Courtier tiers accepterons votre Ordre. En particulier, votre Ordre peut ne pas être accepté s'il entraîne un risque trop élevé pour le Courtier tiers ou si la négociation n'est plus disponible ou est suspendue pour l'Instrument sur lequel porte votre Ordre.
- 3.5 Vous ne pouvez annuler un Ordre avec nous qu'avant que nous ne communiquions votre Ordre à la plateforme de négociation, au Courtier tiers ou le Partenaire tiers dans le cas où l'Instrument est disponible uniquement de gré à gré (« OTC »). Cela signifie qu'il est important de s'assurer que vous saisissez correctement les détails de votre Ordre et que vous êtes prêt et capable de conclure un engagement contraignant d'achat ou de vente d'un Instrument lorsque vous soumettez votre Ordre.
- 3.6 Vous devez lire le reste du présent Accord avant d'ouvrir un compte chez nous et avant de passer n'importe quel Ordre. Si vous souhaitez discuter d'un élément quelconque de ce Service ou d'une partie des Services offerts via l'Application Lightyear, veuillez nous envoyer un courriel à support@golightyear.com.
- 3.7 Si vous êtes un consommateur (c'est-à-dire une personne agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de votre activité professionnelle), vous disposez d'un délai de quatorze (14) jours civils à compter de votre acceptation de l'Accord pour vous retirer du présent Accord sans donner de raison. Si vous souhaitez vous retirer du présent Accord, veuillez nous en informer par courriel à support@golightyear.com. Vous ne pouvez pas vous retirer du présent Accord une fois que vous avez passé un Ordre ou dans des circonstances où les dispositions obligatoires de la Loi applicable ne vous donnent pas un tel droit de retrait, sauf si nous acceptons explicitement votre notification de retrait. Votre retrait de l'Accord n'affectera aucun Ordre déjà exécuté en vertu du présent Accord qui a été affecté par les fluctuations des marchés financiers qui resteront par la suite contraignants pour vous. Pour éviter toute ambiguïté, les dispositions relatives au retrait sont distinctes des dispositions relatives à la résiliation à l'article 37 et vous aurez toujours le droit de résilier le présent Accord.
- 3.8 Nous vous fournirons deux types de rapports sur la performance de nos Services :
- 3.8.1. la confirmation de la transaction avec les informations essentielles concernant l'exécution de votre Ordre que nous envoyons par e-mail le lendemain de la réalisation d'une Transaction ; et
- 3.8.2. un relevé de compte donnant un aperçu de vos Instruments et fonds, auquel vous pouvez accéder à tout moment dans l'Application Lightyear et que vous

pouvez générer pour chaque mois civil ou pour toute période plus longue de votre choix.

4. OUVERTURE DE COMPTE

- 4.1 Vous pouvez accéder à l'Application Lightyear sans vous inscrire, ce qui vous permettra de visualiser les Instruments disponibles sur l'Application Lightyear et de composer une « liste de surveillance » de ces Instruments.
- 4.2 Pour avoir accès aux Services, vous devez être âgé d'au moins 18 ans et êtes tenu de créer un Compte enregistré auprès de nous en entrant votre numéro de téléphone portable et en soumettant les informations et documents requis que nous demandons lors du processus d'ouverture de compte.
- 4.3 Vous reconnaissez et acceptez que vous nous fournirez toutes les informations que nous pouvons raisonnablement vous demander de temps à autre aux fins de vérifier votre identité dans le cadre du processus d'ouverture d'un Compte via l'Application Lightyear, ou autrement aux fins du respect de la Loi applicable.
- 4.4 Nous avons l'obligation légale de vérifier votre identité et certaines informations afin de nous conformer à la Loi applicable, y compris les lois et réglementations estoniennes contre le blanchiment d'argent. Dans le cadre du processus d'intégration, nous pouvons vous demander certaines informations afin que nous puissions effectuer des contrôles anti-blanchiment d'argent, de vérifier que nos utilisateurs ne figurent pas sur les listes des « personnes politiquement exposées » et des sanctions internationales, ainsi que nous conformer à la Loi applicable et, par conséquent, collecter et traiter vos informations à ces fins.
- 4.5 Vous autorisez Lightyear à effectuer, directement ou par l'intermédiaire de tiers, toutes les recherches que nous jugeons nécessaires pour vérifier votre identité et/ou vous protéger contre la fraude, y compris à consulter les informations relatives à l'identité contenues dans les domaines ou rapports publics, à consulter les informations relatives au compte bancaire, à la monnaie électronique ou à l'établissement de paiement que vous associez au Compte ou aux cartes de crédit/débit admissibles (par exemple, le nom ou le solde du compte), et à prendre toute mesure que nous jugeons raisonnablement nécessaire en fonction des résultats de ces recherches ou rapports. Vous autorisez en outre tous les tiers auxquels ces demandes peuvent être adressées à répondre pleinement à ces demandes. Si, à notre entière discrétion, nous soupçonnons ou avons des raisons de soupçonner du blanchiment d'argent ou toute autre activité illégale, nous pouvons cesser de vous fournir les Services sans aucune explication ou préavis et

informer les forces de l'ordre ou d'autres autorités compétentes de nos soupçons et des raisons qui les justifient. Cela est afin que nous puissions nous conformer à nos obligations légales.

- 4.6 Une fois que les informations que vous avez fournies ont été vérifiées et que vous avez terminé notre processus d'intégration, vous recevrez un Compte avec Lightyear qui sera disponible via l'Application Lightyear.
- 4.7 Vous acceptez que nous puissions exercer nos droits en vertu du présent article 4 à la fois pendant le processus d'intégration et à tout autre moment et aussi souvent que nous le jugeons nécessaire.
- 4.8 Vous vous engagez à ce que toutes les informations que vous nous soumettez à votre sujet, tant au cours du processus d'intégration qu'à tout autre moment dans le cadre du présent Accord, soient vraies, exactes, actuelles et complètes. Vous acceptez de nous informer de toute modification de votre inscription et des informations de votre profil afin de les maintenir à jour et exactes. Vous acceptez de n'utiliser et de ne maintenir qu'un seul Compte pour accéder aux Services ou les utiliser d'une autre manière, et votre création et/ou utilisation de tout compte ultérieur peut entraîner la désactivation de tous vos comptes et le retrait de votre accès aux Services.

5. UTILISATION DE L'APPLICATION LIGHTYEAR

- 5.1 Lightyear ne vous permet pas de partager votre Compte avec une autre personne, et le Compte doit être uniquement à votre nom.
- 5.2 Vous êtes seul responsable de la bonne conservation des mots de passe ou des identifiants de sécurité liés à votre Compte et à l'Application Lightyear. Nous ne sommes pas responsables de ce qui se passe sur votre Compte si une personne accède à votre Compte parce que vous n'avez pas protégé votre mot de passe et vos identifiants de sécurité. Vous ne devez pas divulguer vos mots de passe ou vos identifiants de sécurité à des tiers. Vous acceptez l'entière responsabilité de toute action entreprise par quiconque en relation avec les Services en utilisant les détails de votre Compte. Sauf indication contraire de votre part, nous sommes en droit de traiter toute action effectuée via votre Compte comme une action autorisée et entreprise par vous.
- 5.3 Si vous savez ou soupçonnez que quelqu'un d'autre que vous connaît votre mot de passe ou les informations de sécurité liées à votre utilisation de votre Compte et de l'Application Lightyear, vous devez nous contacter immédiatement à support@golightyear.com.

5.4 Lightyear peut également mettre à votre disposition une application web qui vous permet d'accéder à votre Compte via un navigateur. Toutefois, il se peut que les caractéristiques et les fonctionnalités décrites dans le présent Accord ne soient disponibles que sur l'application mobile et que l'application web n'offre qu'une gamme limitée des fonctionnalités décrites dans le présent Accord. En accédant à votre Compte via le web, vous reconnaissez et acceptez que l'application web peut ne pas avoir les mêmes fonctionnalités que l'application mobile.

6. DISPONIBILITÉ DE L'APPLICATION LIGHTYEAR

6.1 Nous nous efforçons de mettre l'Application Lightyear continuellement à votre disposition, mais nous ne pouvons pas garantir que l'Application Lightyear sera disponible en tout temps et il peut arriver que vous ne puissiez pas passer d'Ordres ni surveiller vos Positions.

6.2 Nous ne serons pas responsables envers vous de toute perte ou dommage découlant de l'indisponibilité de l'Application Lightyear pour quelque raison que ce soit. Lorsque l'Application Lightyear n'est pas disponible en raison de travaux de maintenance planifiés ou urgents, nous essaierons, lorsque cela est possible, de vous informer à l'avance de cette indisponibilité afin que vous puissiez planifier en fonction de ceux-ci.

6.3 Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous êtes en mesure d'accéder à l'Application Lightyear à partir d'un appareil approprié. Vous devez être conscient que la connectivité à l'Application Lightyear peut varier en fonction de votre connexion Internet ou réseau. Si vous disposez d'une connexion lente ou médiocre, il se peut que vous ne puissiez pas passer d'Ordres et surveiller vos Positions aussi rapidement qu'avec une connexion plus puissante.

7. UTILISATION ACCEPTABLE ET RESTRICTIONS

7.1 Votre utilisation de l'Application Lightyear doit en tout temps être conforme au présent Accord et à la Loi applicable.

7.2 Vous n'êtes pas autorisé à utiliser des algorithmes ou des programmes ou systèmes de trading électronique dans le cadre de votre passage d'Ordres via l'Application Lightyear.

7.3 Vous pouvez effectuer aussi souvent d'opérations en Bourse que vous le souhaitez via l'Application Lightyear.

7.4 Vous acceptez de ne pas vous engager, par action ou omission, délibérément, par imprudence ou par négligence, dans un abus de marché, ni de demander ou

d'encourager une autre personne à le faire. Nous nous réservons le droit de prendre toute mesure que nous jugeons appropriée si nous avons des soupçons quant à l'utilisation de votre Compte pour commettre des abus de marché. Cette action comprendra, sans s'y limiter, le refus de donner suite à vos instructions et les actions décrites aux articles 32 et 37. Nous ne sommes pas tenus de vous donner les raisons de nos actions à cet égard et nous ne sommes pas non plus responsables de toute perte que vous pourriez subir en raison de votre refus d'agir dans de telles circonstances.

8. LES SERVICES QUE NOUS VOUS OFFRONS

Cette partie de l'Accord fournit des informations sur les Services que nous vous fournissons, les Ordres que vous pouvez passer via l'Application Lightyear et la manière dont nous vous traiterons à des fins réglementaires.

8.1 Services

8.1.1 Une fois que vous aurez effectué les contrôles d'intégration comme spécifiés dans le présent Accord, nous :

- (a) fournir des fonctionnalités via l'Application Lightyear pour vous permettre de passer un Ordre et afficher des informations sur vos avoirs en fonds et Instruments via l'application Lightyear ;
- (b) vous fournirons la réception et la transmission des Ordre relatifs à un ou plusieurs Instruments ;
- (c) vous fournirons l'exécution des Ordres relatifs à un ou plusieurs Instruments ;
- (d) vous fournirons des services de change liés à la fourniture de Services ; et
- (e) assurerons la garde de vos Instruments.

8.1.2 Nous ne sommes pas une plate-forme de négociation de devises et vous ne devez pas utiliser nos Services à cette fin. Si nous détectons que vous utilisez nos Services à cette fin, nous pouvons, à notre discrétion, fixer une limite au montant d'argent que vous pouvez convertir, restreindre votre capacité à utiliser cette fonction ou d'autres fonctions, ou encore suspendre ou fermer votre Compte Lightyear.

8.2 Garde des Instruments

- 8.2.1 La Garde des Instruments signifie l'enregistrement des Instruments et des Transactions qui vous appartiennent sur votre Compte ou leur organisation dans d'autres pays et d'autres activités associées, par exemple l'acceptation et le règlement de vos Transactions.
- 8.2.2 Nous offrirons un service de garde pour les Instruments que nous mettons à disposition via l'Application Lightyear.
- 8.2.3 Afin de protéger vos intérêts et vos Instruments, nous appliquerons la diligence raisonnable habituellement exigée d'une personne professionnelle offrant le service de garde d'Instruments. Nous aurons le droit de sélectionner des Dépositaires et de les autoriser à utiliser des Dépositaires. Nous sélectionnerons les Dépositaires avec la diligence requise et selon les critères que nous avons établis afin que vos intérêts et Instruments soient couverts avec une protection maximale. Nous inspecterons régulièrement les activités de ces Dépositaires.
- 8.2.4 En règle générale, nous détenons les Instruments ainsi que les Instruments d'autres clients auprès des Dépositaires sur les comptes de titres destinés à la garde partagée de titres appartenant à plusieurs clients ouverts au nom de Lightyear (par exemple, compte de mandataire, compte client), ce qui signifie que Lightyear disposera de dossiers permettant d'identifier votre propriété individuelle et votre droit à cette propriété. Le compte est détenu séparément de tout actif appartenant à Lightyear.
- 8.2.5 Si la nature des Instruments ou du Service qui y est associé nécessite la garde de l'Instrument auprès d'un Dépositaire dans un pays où l'option de garde des Instruments de la manière spécifiée dans la partie précédente n'est pas offerte ou n'a pas été suffisamment réglementée, nous pouvons détenir les Instruments de nos clients comme suit :
- 8.2.5.1 sur un compte de titres ouvert au nom de Lightyear avec les Instruments appartenant à Lightyear et d'autres clients de Lightyear ; ou
 - 8.2.5.2 sur un compte de titres ouvert au nom de Lightyear séparément des Instruments appartenant à Lightyear et d'autres clients de Lightyear ; ou
 - 8.2.5.3 séparément sur un compte de titres qui a été ouvert à votre nom et dont le droit de cession n'appartient qu'à nous.

- 8.2.6 Vous acceptez que nous puissions avoir besoin de garder vos Instruments sur des comptes qui sont ou seront soumis au droit d'une juridiction autre que celle d'un État membre de l'UE et vos droits relatifs à ces Instruments peuvent différer en conséquence.
- 8.2.7 Afin de différencier vos Instruments des Instruments appartenant à d'autres, nous tiendrons des registres et des comptes et nous conserverons les données conformément à la loi.
- 8.2.8 Lors de la conclusion du présent Accord, vous donnez à Lightyear votre consentement pour la garde des Instruments conformément aux articles 8.2.4 à 8.2.6.

8.3 **Classification du client**

Nous sommes tenus de vous classer comme un certain type de client. Nous vous traiterons comme un Client de détail à moins que vous n'ayez demandé à être classé comme Client professionnel et que nous ayons accepté cette demande par écrit. Il vous appartient de demander à tout moment une catégorisation de client différente de celle que nous vous avons donnée, mais nous pouvons, à notre seule discrétion, rejeter une telle demande. Si vous êtes un Client professionnel et que vous demandez à être traité comme un Client de détail, ou une Contrepartie éligible demandant à être traitée comme un Client professionnel ou un Client de détail, nous vous traiterons comme tel pour tous les Services, Transactions ou Instruments. Si vous n'êtes pas certain d'être classé comme Client de détail, vous devez demander l'avis professionnel d'un conseiller financier ou d'un autre conseiller spécialisé avant de prendre toute décision d'investissement.

9. **AUCUN CONSEIL**

- 9.1 Les Services que nous vous fournirons dans le cadre du présent Accord ne sont pas des services de conseil, ce qui signifie que nous ne vous donnerons aucun conseil sur les mérites d'un Instrument particulier ou sur le fait qu'un Instrument particulier vous convienne.
- 9.2 La façon dont vos Ordres sont exécutés est décrite dans notre Politique de traitement des Ordres et de meilleure exécution, et Lightyear ne transmet les Ordres qu'à un Courtier tiers pour exécution (ou transmission ultérieure pour exécution). Nous ne vous fournirons aucun conseil d'investissement, juridique, fiscal ou autre ; vous ne pouvez pas non plus nous demander de tels conseils, et toute décision d'acquiescer ou de vendre un Instrument est uniquement la vôtre et nous ne sommes pas responsables de ces décisions.

10. ORDRES

- 10.1 Un ordre est une instruction de votre part d'acheter ou de vendre un Instrument particulier qui est effectué via l'Application Lightyear (un « **Ordre** »).
- 10.2 Nous vous permettons de passer des Ordres au mieux (y compris des Ordres répétés), des Ordres au cours limité et des Ordres stop (une fois disponibles) via l'Application Lightyear. Nous avons toute latitude pour décider des types d'Ordre que nous vous autorisons à passer via l'Application Lightyear. Les types d'ordres de certains Instruments peuvent être limités, en fonction des caractéristiques de l'Instrument.
- 10.3 Nous ne vous permettons pas de passer un Ordre via l'Application Lightyear qui impliquerait d'être à découvert sur un Instrument particulier. La « vente à découvert » d'un Instrument consiste à vendre un Instrument que vous ne possédez pas en anticipant une baisse du prix de cet Instrument, ce qui permet de vendre un Instrument à un prix plus élevé et donne l'occasion de racheter cet Instrument sur le marché à un prix inférieur ultérieurement, le profit étant la différence entre le prix supérieur et le prix inférieur. Pour pouvoir vendre un Instrument, vous devez avoir préalablement acquis cet Instrument en passant un Ordre d'achat de cet Instrument via l'Application Lightyear, Ordre qui a ensuite été exécuté.

11. PASSAGE DES ORDRES ET ANNULLATION DES ORDRES

- 11.1 Les Ordres ne peuvent être passés que via l'Application Lightyear. Pour passer un Ordre, vous devrez disposer de fonds suffisants sur votre Compte pour permettre à une Transaction d'avoir lieu et pour payer tous les honoraires, frais, taxes ou droits qui peuvent être encourus au cours de la Transaction concernée.
- 11.2 Vous devez agir en votre nom et pour votre propre compte pour toutes les Ordres que vous passez, ce qui signifie que vous êtes la personne qui achètera ou vendra l'Instrument. Vous ne pouvez pas passer d'Ordres au nom d'autres personnes.
- 11.3 Il est important de noter qu'en passant un Ordre, vous prenez un engagement contraignant d'acheter ou de vendre un Instrument. Vous ne pouvez annuler un Ordre avec nous qu'avant que nous ne communiquions votre Ordre à la plateforme de négociation, au Courtier tiers ou au Partenaire tiers dans le cas de Transactions de gré à gré. Vous pouvez soumettre une demande d'annulation d'ordre via l'Application Lightyear. En raison de la rapidité d'exécution des ordres, une demande d'annulation peut ne pas arriver à temps pour annuler les Ordres précédemment passés. Vous pouvez soumettre des annulations d'ordres à partir de la liste des

Transactions en attente dans l'Application Lightyear. Pour cette raison, vous devez toujours vous assurer avant de passer un Ordre que :

- 11.3.1 vous avez saisi les bonnes valeurs ;
 - 11.3.2 vous êtes certain de vouloir poursuivre avec cet Ordre ;
 - 11.3.3 vous comprenez comment le présent Accord s'applique à cet Ordre ;
 - 11.3.4 vous êtes disposé et en mesure de supporter le risque de toute perte potentielle associée à cet Instrument en cas de baisse du prix ; et
 - 11.3.5 vous comprenez les risques liés à l'investissement dans cet Instrument.
- 11.4 De temps à autre, d'autres restrictions peuvent s'appliquer au passage d'Ordres en fonction des exigences réglementaires et des conditions du marché. Il peut s'agir, sans s'y limiter, de situations telles que :
- 11.4.1 des restrictions de négociation imposées par les régulateurs à certains Instruments ;
 - 11.4.2 des restrictions de négociation qui nous sont imposées par les régulateurs ; et
 - 11.4.3 des restrictions de négociation qui nous sont imposées par la plate-forme de négociation ou le Courtier tiers.
- 11.5 Vous pouvez choisir qu'un Ordre à cours limité reste actif pendant un jour ou jusqu'à ce qu'il soit annulé, auquel cas il restera actif jusqu'à ce que vous l'annuliez ou jusqu'à ce qu'il soit exécuté, selon la première éventualité.
- 11.6 Vous pouvez choisir d'automatiser votre passage d'Ordres au mieux via des Ordres répétés. Les Ordres répétés ne peuvent être placés que comme Ordres au mieux pour acheter un Instrument de votre choix. L'Ordre répété est soumis aux conditions suivantes :
- 11.6.1 Vous devez choisir la période au cours de laquelle l'Ordre répété est passé (les périodes disponibles sont indiquées dans l'Application Lightyear). Dans le cas d'Ordres répétés hebdomadaires et mensuels (si disponibles), vous devez choisir un jour/date auquel l'Ordre répété est passé et exécuté ;
 - 11.6.2 Si vous avez choisi un jour/date où le marché est fermé, l'Ordre répété sera placé le jour suivant où le marché est ouvert ;
 - 11.6.3 Si vous n'avez pas assez de fonds sur votre Compte pour passer l'Ordre répété, celui-ci sera ignoré et ne sera pas passé. Cela n'annule pas le prochain Ordre répété programmé ;

- 11.6.4 Tous les Ordres répétés doivent être créés et placés 30 minutes après l'ouverture du marché sur lequel l'instrument est négocié ;
- 11.6.5 Vous ne pouvez pas passer des Ordres répétés identiques concernant le même Instrument (par exemple pour acheter le même Instrument sur la même période de temps le même jour ou à la même date).
- 11.7 Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à la fonctionnalité et aux caractéristiques des Ordres répétés, y compris le droit d'annuler certains Ordres répétés que nous ne prenons plus en charge, de limiter les jours/dates auxquels il est possible de mettre en place des Ordres répétés, etc.

12. INSTRUMENTS DISPONIBLES

Vos Ordres ne peuvent concerner qu'uniquement les Instruments disponibles de temps à autre via l'Application Lightyear. Nous avons toute latitude quant aux Instruments que nous mettons à votre disposition via l'Application Lightyear et nous pouvons ajouter ou supprimer tout Instrument à tout moment.

13. ACCEPTATION DES ORDRES

- 13.1 Lightyear a le dernier mot sur la question de savoir si un Ordre que vous avez passé est communiqué ou non à la plateforme de négociation, au Courtier tiers ou au Partenaire tiers. Si Lightyear rejette un Ordre, nous n'aurons pas à vous expliquer pourquoi cet Ordre a été rejeté, mais nous vous informerons si l'un de vos Ordres est rejeté.
- 13.2 Le Courtier tiers et le Partenaire tiers maintiennent également diverses limites et tolérances de risque qui régissent s'ils acceptent ou non un Ordre, et nous n'avons aucun contrôle sur ces procédures.
- 13.3 Il peut également y avoir des circonstances dans lesquelles nous sommes tenus par un tiers, par exemple par le marché sous-jacent sur lequel un Instrument est coté ou par une autorité réglementaire, d'annuler votre Ordre.

14. EXÉCUTION DES ORDRES

- 14.1 Si nous acceptons votre Ordre, nous l'exécuterons ou le transmettrons au Courtier tiers pour exécution (ou transmission ultérieure pour exécution) qui aura généralement lieu le jour même où nous recevons votre Ordre, à condition que vous ayez suffisamment de fonds pour effectuer l'Ordre. Pour les Ordres portant sur des Instruments disponibles de gré à gré, l'exécution peut n'avoir lieu qu'à certaines

heures prédéterminées de la journée et, par conséquent, les Ordres soumis après cette heure peuvent être exécutés le jour ouvrable suivant.

- 14.2 Nous avons le devoir d'agir dans votre meilleur intérêt lorsque nous exécutons votre Ordre et lorsque nous transmettons votre Ordre au Courtier tiers pour exécution (ou transmission ultérieure pour exécution). Nous avons la responsabilité de nous assurer que le Courtier Tiers, ou toute autre entité que nous avons sélectionnée pour l'exécution des Ordres ou la transmission ultérieure pour l'exécution des Ordres, fournit le meilleur résultat possible à nos clients de manière constante. Veuillez vous référer à notre Politique de traitement des Ordres et de meilleure exécution pour plus d'informations sur la manière dont nous exécutons et la façon dont nous avons sélectionné le Courtier tiers et pourquoi nous considérons qu'il nous permet d'agir dans votre meilleur intérêt lorsque nous lui transmettons des Ordres.
- 14.3 En ouvrant un Compte, vous êtes réputé consentir à notre Politique de traitement des Ordres et de meilleure exécution. Si nous modifions la Politique de traitement des Ordres et de meilleure exécution, nous vous en informerons conformément aux termes du présent Accord. Veuillez noter qu'un Ordre passé en dehors des Heures de marché sera exécuté une fois que le marché ouvrira à nouveau.
- 14.4 Le Courtier tiers sera soumis à certaines règles et réglementations relatives à la manière dont il exécute vos Ordres. Vous devez savoir que le Courtier tiers peut exécuter vos Ordres en dehors d'un marché réglementé, d'un système de négociation multilatéral ou d'un système de négociation organisé, et en acceptant le présent Accord, vous consentez expressément à l'exécution de vos Ordres dans de telles circonstances. Cela se produit par exemple lors de l'exécution d'un Ordre d'achat ou de vente d'une fraction d'un Instrument.
- 14.5 Lors du passage d'un Ordre, nous vous fournirons les prix indicatifs des Instruments pertinents que vous pouvez acheter ou vendre via l'Application Lightyear. Ces prix sont fournis par un tiers et nous n'avons aucun contrôle sur eux. En raison de la nature inhérente d'un marché en mouvement, les prix indicatifs peuvent changer, parfois rapidement et de manière significative avant qu'un Ordre ne soit exécuté, et il peut ne pas être possible de l'exécuter au prix indiqué sur l'Application Lightyear au moment où vous passez votre Ordre. Cela signifie que le prix auquel vous avez passé votre Ordre peut ne pas être le prix auquel votre Ordre est effectivement exécuté. Dans certaines circonstances, votre Ordre peut être exécuté à un « meilleur » prix et dans d'autres circonstances, il peut être exécuté à un prix « moins bon » que le prix qui vous est proposé via l'Application Lightyear. Si votre

Ordre est exécuté à un prix « moins bon » que le prix de l'Instrument au moment où vous avez passé l'Ordre, nous n'avons aucune responsabilité envers vous pour vous fournir la différence entre ces prix.

15. PAIEMENT DES ORDRES

15.1 Lorsque vous souhaitez passer un Ordre d'achat d'un Instrument :

15.1.1 toute somme d'argent qui est au moins égale à la valeur estimée de l'Ordre (y compris les honoraires et frais pertinents) qui est détenue sur votre Compte sera bloquée au moment où vous passez votre Ordre et ensuite utilisée pour financer l'Ordre (y compris les honoraires et frais pertinents) ;
ou

15.1.2 si vous ne détenez pas suffisamment de fonds sur votre Compte, vous devrez déposer de l'argent qui est au moins égal à la valeur estimée de l'Ordre (y compris les honoraires et frais pertinents). En cas d'Ordres au mieux répétés, l'Ordre ne sera passé que si des fonds suffisants sont disponibles sur votre Compte.

16. PRODUIT DE LA VENTE

16.1 Dans le cas où vous vendez un Instrument particulier et qu'il y a un produit de cette vente qui vous est dû, tout produit de la vente sera placé sur votre Compte. Vous pouvez ensuite réinvestir ces fonds ou demander qu'ils soient versés sur un compte à votre nom.

16.2 Dans la plupart des marchés sous-jacents, le règlement des Instruments disponibles via l'Application Lightyear intervient généralement dans un délai de deux jours de négociation. C'est à ce moment-là que les fonds correspondants doivent avoir été reçus sur votre Compte et peuvent être retirés ou réinvestis.

17. FRAIS DE SERVICE

17.1 Nos frais et honoraires pour les Services sont indiqués ci-dessous et s'appliqueront à tous les Services, sauf accord contraire par écrit.

Frais d'exécution	
Fonds indiciels cotés (« ETF »)	0 €
Actions négociées aux États-Unis (libellées en USD)	0,1 %, minimum 0,1 \$, maximum 1 \$
Actions négociées dans l'UE libellées en EUR	1 €

Actions négociées dans l'UE et au Royaume-Uni libellées en GBP	1 £
Actions négociées dans l'UE libellées en USD	1 \$
Actions négociées dans l'UE dans une autre devise	1 €
Matières premières négociées en bourse UE (ETC)	1 €
Frais de service	
Frais OPCVM monétaires	0,30 % par mois pour un montant inférieur ou égal à 1 million ("M") investi dans un instrument monétaire dans la devise de l'instrument monétaire. 0,20 % par mois pour un investissement de 1 à 20 millions d'euros dans un instrument monétaire dans la devise de l'instrument monétaire 0,09 % par mois pour un investissement de plus de 20 millions dans un instrument monétaire dans la devise de l'instrument monétaire.
Frais de compte	
Ouverture d'un compte multidevises	0 €
Numéros de compte en USD, EUR, GBP ou autres	0 €
Garde de titres	0 €
Dépôt du formulaire W8-BEN (formulaire fiscal américain)	0 €
Frais du virement	
Virement bancaire entrant	0 €
Virement bancaire sortant	0 €
Virement de dépôt rapide	0 % jusqu'aux premiers 500 € déposés (limite à vie), 0,5 % du montant déposé ensuite
Devises (FX)	
Conversion FX	0,35 % de la devise échangée
Taxes	
La taxe française sur les transactions financières La (FTT) sera appliquée aux actions de sociétés dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros.	Conformément à la législation locale applicable

Le Droit complétant le droit de timbre (SDRT) sera appliqué lorsque vous achetez des actions existantes dans une société constituée au Royaume-Uni, des actions dans une société étrangère qui a un registre des actions au Royaume-Uni et des droits découlant de ces actions.	Conformément à la législation locale applicable
Les frais de service au Portugal sont soumis au Droit de timbre* * Payé par Lightyear	Conformément à la législation locale applicable
La taxe italienne sur les transactions financières (TITF) sera appliquée au transfert de la propriété légale des actions de toute catégorie émises par les sociétés par actions italiennes (<i>società per azioni et società in accomandita per azioni</i>).	Conformément à la législation locale applicable

- 17.1.2 La devise dans laquelle tout Ordre sera exécuté est déterminée par la devise dans laquelle l'Instrument est négocié sur le marché concerné ou de gré à gré. Pour exécuter l'Ordre, vous devez convertir la devise de votre Compte dans la devise concernée. Vous pouvez voir le taux de change actuel dans l'Application Lightyear. Une fois la devise convertie, votre historique des transactions dans l'Application Lightyear affichera le taux de change qui a été utilisé pour effectuer cette conversion de devise. Nous utilisons le taux de change au comptant dont nous disposons et qui s'applique au moment où nous effectuons la conversion de devises.
- 17.1.3 Veuillez noter que vous ne serez facturé que pour les Ordres qui sont exécutés. Vous reconnaissez et acceptez que vous êtes entièrement responsable et que vous paierez nos honoraires et frais pour les Services concernés. Tous les frais facturés dans le cadre de vos Transactions seront débités de votre Compte et nous seront payés une fois que vos Ordres auront été exécutés.
- 17.1.4 Nous ne vous facturons pas pour les encaisses monétaires ou pour les opérations de caisse. Toutefois, Lightyear peut recevoir des intérêts sur les avoirs en caisse détenus sur les comptes bancaires ou les SICAV monétaires des clients. Lightyear conserve tous les intérêts gagnés sur les avoirs en caisse détenus sur les comptes bancaires ou les SICAV monétaires des clients et vous consentez à ce que nous conservions les intérêts que nous pouvons recevoir. Nous vous paierons

séparément des intérêts sur les encaisses monétaires que vous détenez chez nous à des taux déterminés par nous-mêmes. Les taux sont déterminés en fonction des taux d'intérêt des banques centrales et du coût que nous devons supporter pour gérer les liquidités et le fonctionnement général de votre Compte. Les taux actuels peuvent être trouvés sur le site Web ici : <https://golightyear.com/eu/pricing>. Les intérêts courent sur votre solde quotidien compensé et sont calculés mensuellement à terme échu au 1er de chaque mois. Ils seront alors normalement crédités sur votre Compte dans un délai d'un jour ouvrable, après quoi les intérêts deviendront vos encaisses monétaires. Lorsque vous passez un Ordre pour acheter un Instrument, le coût de cet Ordre avec les frais applicables sera déduit de votre Compte à la date du passage de l'Ordre et les intérêts ne seront pas payés sur cette somme à partir de ce moment. Selon la manière dont nous avons reçu le paiement de votre part (par exemple, virement bancaire, carte de débit), les intérêts peuvent commencer à courir dans les trois jours ouvrables suivant la réception, c'est-à-dire à partir de la date à laquelle il est crédité à votre Compte. Les intérêts courront jusqu'à la date de clôture de votre Compte. Si vous fermez votre Compte avant le 1er du mois, vous perdrez le droit à tout montant d'intérêt accumulé mais non payé. Vous pouvez également vous retirer à tout moment et renoncer à tout intérêt couru.

- 17.1.5 Vous reconnaissez et acceptez que vous soyez entièrement responsable des taxes ou droits, locaux ou internationaux, qui sont encourus en raison de vos Transactions et de votre utilisation des Services et que ces taxes ou droits ne peuvent pas être imposés au moment de l'achat de l'Instrument, mais à une date ultérieure, et vous acceptez que vous restiez responsable de ces taxes et droits au fur et à mesure qu'ils sont encourus ou dus. Toutefois, si vous êtes un résident fiscal estonien, nous retiendrons l'impôt sur le revenu sur les paiements d'intérêts qui vous sont versés.
- 17.1.6 Tous les montants dus par Lightyear en vertu du présent Accord seront versés sans retenue ni déduction au titre de tout impôt, taxe, droit, cotisation ou autre charge gouvernementale, actuels ou futurs, de quelque nature que ce soit, imposés ou prélevés par ou au nom d'une autorité gouvernementale de quelque juridiction que ce soit, à moins que la retenue ou la déduction ne soit requise par une loi, un règlement ou une interprétation officielle de ceux-ci. Lightyear ne vous versera aucun montant supplémentaire dans le cas où une retenue ou une déduction est requise par la loi, un règlement ou une interprétation officielle de celui-ci, et l'imposition d'une obligation de faire une telle retenue ou déduction ne donnera lieu à aucune réclamation contre Lightyear en vertu du présent Accord ou autrement. Vous êtes tenu de fournir sans retard excessif tous les renseignements que

Lightyear peut demander de temps à autre pour faciliter la retenue ou la déduction correcte et/ou la déclaration de ces montants retenus ou déduits par Lightyear.

- 17.1.7 Vous serez entièrement responsable de tous les frais encourus lors du transfert, du dépôt ou du retrait de fonds vers et depuis votre Compte et votre compte bancaire, de monnaie électronique ou d'établissement de paiement.
- 17.1.8 En cas de non-paiement ou de paiement tardif des frais, vous acceptez que nous puissions utiliser, vendre, conserver ou compenser les actifs détenus sur le Compte.
- 17.1.9 Si les frais d'exécution sont calculés sur la base d'un pourcentage, les frais applicables sont arrondis au centime le plus proche. Par exemple, si les frais sont de 1,239 \$, les frais seront arrondis à 1,24 \$.
- 17.1.10 Dans certains cas, nous pouvons réduire ou supprimer les frais que nous facturons. De telles actions ne peuvent être interprétées comme des changements permanents dans la tarification de nos Services, à moins que nous ne le communiquions spécifiquement, et ne permettent donc pas de s'attendre légitimement à payer des frais réduits ou à ne plus payer de frais à l'avenir.

18. CONFLITS D'INTÉRÊTS

- 18.1 Nous sommes tenus de prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir ou gérer les conflits d'intérêts entre nous et vous et entre nos différents clients. Nous agissons conformément à une politique en matière de conflits d'intérêts que nous avons mise en place à cette fin et dans laquelle nous avons identifié les situations dans lesquelles il peut y avoir un conflit d'intérêts et, dans chaque cas, les mesures que nous avons prises pour prévenir ou gérer ce conflit. Un résumé de la Politique sur les conflits d'intérêts de Lightyear Europe AS est disponible sur notre site Internet ici : <https://golightyear.com/eu/conflicts-policy>. Dans le cas où ces dispositions seraient insuffisantes pour éliminer le risque d'atteinte à vos intérêts, nous vous divulguerons, en dernier recours, la nature générale et/ou la source de ces conflits d'intérêts et les mesures que nous avons prises pour atténuer ces risques.
- 18.2 Nous ne sommes pas tenus de :
 - 18.2.1 vous divulguer ou prendre en considération un fait, une question ou une constatation qui pourrait impliquer une violation de la confidentialité pour toute autre personne, ou qui vient à la connaissance de l'un de nos administrateurs, dirigeants, employés ou agents, lorsque la ou les personnes qui traitent avec vous n'ont pas réellement connaissance de ce fait, de cette question ou de cette constatation ; ou

18.2.2 vous rendre compte de tout profit, commission ou rémunération que nous avons réalisé ou reçu de ou en raison de toute transaction ou circonstance dans laquelle nous avons un intérêt matériel ou lorsque, dans des circonstances particulières, un conflit d'intérêts peut exister.

19. OPÉRATIONS SUR TITRE

19.1 Lorsque nous recevons des revenus de vos Positions par le biais de paiements de dividendes et d'autres opérations de société, nous les ferons concorder et les créditerons sur votre Compte. Si vous n'avez pas activé la fonctionnalité de compte multidevise, nous convertirons ces revenus dans la devise par défaut de votre Compte.

19.2 Si nous disposons d'informations sur des opérations sur titres ou d'autres droits et obligations découlant des Instruments et que nous estimons nécessaire de vous en informer, alors nous vous en informerons via l'Application. Vous vous engagez à recueillir personnellement des informations sur les droits et obligations découlant des Instruments et sur les Opérations sur titres et à exécuter toutes les obligations et obligations découlant des Instruments. Nous n'avons pas l'obligation de vous informer de ces droits et obligations ou des opérations sur titre. Nous ne sommes pas responsables des dommages ou des pertes ou des dépenses causés ou de la menace de causer des dommages ou des pertes ou des dépenses que vous encourez en raison de l'ignorance de ces droits et devoirs.

19.3 Vous avez le droit de nous donner des instructions pour exercer les droits de vote liés à vos Instruments. Les instructions sont données sous la forme que nous avons acceptée et vous êtes tenu de nous indemniser pour toutes dépenses, dommages et pertes liés à l'exécution de ces instructions. Nous avons le droit de décider, à notre discrétion, quels Instruments liés au marché et à quelles conditions nous exerçons le droit de vote. Nous avons le droit de signer tous les documents et d'accomplir tous les actes en votre nom, et qui sont nécessaires à l'exercice de ces droits découlant de l'Instrument et qui ne nécessitent pas le passage d'un Ordre. Ce droit s'applique même si vous ne nous avez pas fourni d'instructions pour exercer les droits de vote liés à vos Instruments.

20. VOS INFORMATIONS

20.1 Lightyear prend la sécurité au sérieux de ses données. Nous n'utiliserons vos données à caractère personnel que comme détaillé dans notre Politique de confidentialité qui est disponible ici : <https://golightyear.com/eu/documents>. Vous devriez consulter notre Politique de confidentialité pour vous assurer que vous

comprenez et acceptez notre collecte, notre utilisation et notre divulgation de vos données à caractère personnel. Vous recevrez de notre part une copie de la Politique de confidentialité sur un support durable, c'est-à-dire à l'adresse électronique avec laquelle vous vous êtes inscrit.

- 20.2 Pour certains Instruments qui peuvent être mis à disposition de temps à autre via l'Application Lightyear, nous pouvons être amenés à obtenir certaines informations sur vos connaissances et votre expérience de ces Instruments afin de déterminer si ces Instruments vous conviennent ou non. Si nous sommes soumis à de telles obligations, nous vous en informerons et vous demanderons les informations que nous jugerons nécessaires pour effectuer une évaluation du caractère approprié. Vous reconnaissez et acceptez que vous fournirez toutes les informations que nous pouvons raisonnablement demander aux fins de notre évaluation. Si vous ne fournissez pas ces informations, nous ne sommes pas tenus d'exécuter les Ordres relatifs à ces Instruments et nous pouvons refuser de le faire.
- 20.3 Afin de satisfaire à nos propres obligations en ce qui concerne les Ordres que vous pouvez passer et les Positions que vous pouvez maintenir, vous acceptez de nous fournir toutes les informations que nous pouvons raisonnablement demander.
- 20.4 Vous reconnaissez et acceptez que nous sommes en droit de divulguer des informations sur vos Ordres et Positions, comme l'exige la Loi applicable.

21. COMMENT NOUS CONTACTER

21.1 Comment nous contacter et comment nous vous contacterons

21.1.1 Si vous avez besoin de nous parler ou si nous avons besoin de vous parler, en ce qui concerne toute question découlant du présent Accord ou en rapport avec celui-ci, vous consentez expressément à ce que nous vous contactions par courrier électronique ou via l'Application Lightyear. Afin d'éviter toute ambiguïté, ce consentement inclut votre consentement à recevoir les confirmations de Transaction et tout autre rapport, document, déclaration ou autre document similaire que nous pouvons vous fournir dans le cadre de cet accord.

21.1.2 Nous pouvons utiliser l'adresse électronique que vous nous avez fournie lors de la création de votre Compte pour vous contacter.

22. SI VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION À ADRESSER

- 22.1.1 Si vous n'êtes pas satisfait d'un aspect quelconque de notre Service, veuillez nous contacter en premier lieu par courriel à l'adresse complaints@golightyear.com.

Nous mènerons immédiatement une enquête indépendante sur votre réclamation et vous fournirons une réponse écrite. Vous trouverez plus de détails sur le processus dans la Politique de réclamation de Lightyear Europe AS qui peut être trouvé sur notre site Internet ici : <https://golightyear.com/eu/documents>.

22.1.2 Si nous ne parvenons pas à résoudre votre réclamation à votre satisfaction et si vous estimez que la réponse reçue de notre part n'est pas celle que vous attendiez de nous, vous pouvez vous adresser aux autorités suivantes pour obtenir une assistance et des explications :

22.1.2.1 L'Autorité de protection des consommateurs et de réglementation technique (Endla 10a, Tallinn 10142, www.ttja.ee/en).

22.1.2.2 EFSA (Sakala 4, Tallinn, 15030, www.fi.ee).

22.1.2.3 En outre, afin de résoudre un litige, vous pouvez contacter le comité des litiges de consommation du Conseil de protection du consommateur et de l'Autorité de réglementation technique ou vous adresser au tribunal.

22.1.3 Vous pouvez trouver le libre-service pour le Comité des litiges de consommation à <https://komisjon.ee/et/avalduse-esitamine>. Une réclamation auprès de l'EFSA peut être déposée ici : <https://www.fi.ee/et/tarbijale/millal-poorduda-finantsinspektsiooni-poole/kaebuse-esitamine>.

22.1.4 Les clients, qui résident dans certains pays, peuvent également contacter leurs organismes locaux de règlement des litiges de consommation ou leur médiateur financier pour leur faire part de leurs réclamations. La liste de ces pays et des organismes de règlement des litiges ou des médiateurs financiers peut être consultée à l'Annexe 2 du présent Accord.

23. INDEMNISATION

23.1 Le Fonds sectoriel de protection des investisseurs (*investorikaitse osafond*) est utilisé afin de garantir et d'indemniser les investisseurs, conformément aux dispositions de la Loi sur le fonds de garantie (*tagatisfondi seadus*), pour les investissements réalisés par l'intermédiaire d'une entreprise d'investissement enregistrée en Estonie ou de la succursale estonienne d'une entreprise d'investissement étrangère. Les investissements sont des créances fondées sur un accord entre les parties ou sur la législation, en vertu desquelles un établissement d'investissement est tenu de verser à un investisseur des fonds ou de transférer des titres qui lui sont dus ou qui lui appartiennent et que l'établissement d'investissement a conservés sur le compte de l'investisseur ou dont il a disposé

dans le cadre de la prestation de services d'investissement. Les investissements sont garantis et indemnisés à hauteur de leur valeur à la date d'indemnisation, mais pas plus que 20 000 euros par investisseur dans un même organisme de placement.

- 23.2 Veuillez noter que vous n'aurez pas droit à une indemnisation uniquement sur la base de la performance financière de vos Instruments. Cela signifie que la perte de capital résultant de vos activités de placement ne vous permettra pas automatiquement de recevoir une indemnisation.

24. VOTRE ARGENT ET VOS INSTRUMENTS

24.1 Votre Argent

24.1.1 Nous devons, lorsque nous recevons des fonds de vous, les placer rapidement sur un compte ouvert auprès (a) d'une banque centrale, (b) d'un établissement de crédit agréé dans un État membre ou (c) d'une banque agréée dans un pays tiers. Le compte est tenu séparément de tout avoir appartenant à Lightyear. Votre argent sera détenu dans un accord commun, ce qui signifie que Lightyear aura des dossiers qui identifient votre propriété individuelle et votre droit à celle-ci.

24.1.2 Vous pouvez nous verser des fonds par virement sur un compte de trésorerie et les coordonnées bancaires du compte de trésorerie respectif sont mises à votre disposition dans l'Application Lightyear. Vous ne pouvez nous transférer des fonds qu'à partir d'un compte dont vous êtes le titulaire (seul ou conjointement).

24.1.3 Tous les fonds que vous déposez sont déposés sur votre Compte, jusqu'à ce que vous demandiez de transférer ces fonds.

24.1.4 Tout paiement effectué ou reçu par vous dans le cadre du passage d'Ordres et de vos Positions sera crédité et débité de votre Compte.

24.1.5 En acceptant le présent Accord et toute modification de celui-ci, vous consentez à ce que nous puissions également détenir votre argent sous forme d'actions ou de parts de SICAV monétaire. Si votre argent est détenu dans une SICAV monétaire, il ne sera pas soumis aux mesures de sauvegarde prévues à l'article 24.1.1, mais il sera soumis aux mesures de conservation des Instruments prévues à l'article 8.2. Nous ne détiendrons votre argent que dans des SICAV monétaires de haute qualité, évaluées

comme tels par les agences de notation compétentes et par notre évaluation interne de la qualité du crédit.

- 24.1.6 Vous pouvez choisir de refuser que votre argent soit détenu dans une SICAV monétaire en contactant notre Service clientèle ou dans l'Application (le cas échéant). Dans ce cas, il se peut que nous ne soyons pas en mesure de vous verser les intérêts prévus à l'article 17.1.4.

24.2 Vos INSTRUMENTS

Une fois vos Ordres acceptés et exécutés, vos Instruments seront détenus par le Courtier tiers agissant en tant que Dépositaire ou autre Dépositaire. Nous avons fait preuve de tout le soin, de toute la compétence et de toute la diligence nécessaires pour nommer le Courtier tiers et les Dépositaires. Vous trouverez de plus amples détails sur la Garde de vos Instruments à la section 8.2 du présent Accord.

25. EN CAS DE DÉCÈS OU D'INCAPACITÉ

- 25.1 Si nous recevons une notification indiquant que vous êtes décédé, nous suspendrons votre Compte dès que possible. La valeur de vos Positions, et tous les fonds restant sur votre Compte, peuvent faire partie de votre succession et, sous réserve que nous recevions une confirmation appropriée d'un exécuteur testamentaire ou d'un représentant approprié responsable de la gestion de votre succession, nous pouvons agir selon les instructions qui nous sont données par ces représentants. Toutes les mesures que nous prenons sur la base d'instructions reçues en vertu d'une procuration seront assujetties à nos honoraires et frais indiqués.
- 25.2 Vous devez savoir que nous ne sommes pas responsables envers vous de toute perte ou dommage que vous subissez en relation avec vos Positions pendant que nous attendons les instructions de l'un de vos représentants. Le présent Accord restera en vigueur et de plein effet après votre décès, jusqu'à ce que votre Compte soit fermé et que l'Accord soit résilié.
- 25.3 Si vous êtes considéré comme légalement incapable d'utiliser les Services et que nous recevons des documents à cet effet, nous gérerons votre Compte conformément aux instructions reçues en vertu d'une procuration, jusqu'à ce que la procuration soit révoquée ou jusqu'à votre décès. Toutes les mesures que nous prenons sur la base d'instructions reçues en vertu d'une procuration seront assujetties à nos honoraires et frais indiqués.

26. ENREGISTREMENT DES CONVERSATIONS ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

- 26.1 Nous pouvons enregistrer les conversations téléphoniques que nous avons avec vous et stocker des communications électroniques entre vous et nous, et vous y consentez expressément par les présentes. Vous consentez aussi spécifiquement à ce que ces enregistrements soient utilisés dans toute procédure arbitrale ou judiciaire entre nous.
- 26.2 Lorsque nous avons enregistré une conversation que nous avons eue avec vous ou stocké une communication électronique entre vous et nous conformément à nos obligations, nous mettrons à votre disposition une copie de ces enregistrements et/ou communications sur demande pendant une période de cinq (5) ans ou, si l'EFSA l'exige, jusqu'à sept (7) ans.

27. NOTIFICATIONS

- 27.1 Toute notification ou autre communication donnée à l'une ou l'autre des parties dans le cadre du présent Accord doit être rédigée en anglais et, sauf indication contraire dans le présent Accord, doit être envoyée :
- 27.1.1 par courriel à l'adresse électronique notifiée à l'autre partie conformément au présent Accord. Notre adresse électronique pour le service des notifications est : support@golightyear.com ; ou
- 27.1.2 Utilisation de l'Application Lightyear.
- 27.2 Toute notification ou autre communication sera réputée avoir été reçue si elle est envoyée par courriel ou via l'Application Lightyear, à 9 h 00 le jour ouvrable suivant son envoi.

28. MODIFICATIONS AU PRÉSENT ACCORD OU AUX SERVICES

- 28.1 Nous pouvons modifier le présent Accord à tout moment en vous donnant un préavis de 14 jours civils, à moins que les modifications ne soient exigées par la Loi applicable.
- 28.2 Une notification vous sera fournie par courriel à l'adresse électronique que vous nous avez fournie. Vous serez réputé accepter et convenir de toutes les modifications du présent Accord qui vous ont été notifiées. Si vous vous opposez à l'une de nos modifications au présent Accord, vous avez le droit de résilier l'Accord avec effet immédiat. Si vous ne nous avez pas notifié le souhait de résiliation, l'Accord modifié prendra effet à compter de la date indiquée dans la notification

mentionnée à la section 28.1. Toute version modifiée du présent Accord remplacera toute version précédente de l'Accord conclue entre Lightyear et vous.

- 28.3 Nous pouvons modifier le Présent accord immédiatement, sans fournir le préavis stipulé à l'article 28.1 si les modifications apportées au Présent accord (a) vous sont plus favorables ; (b) sont exigées par la loi ; (c) sont effectuées pour introduire un nouveau service ou une fonctionnalité supplémentaire aux Services existants ; (d) ne réduisent pas vos droits et n'augmentent pas vos responsabilités. Dans ce cas, les modifications entreront en vigueur dès que vous en serez informé par courriel ou que l'Accord sera rendu public via le site Web, l'Application ou d'autres moyens de Lightyear.
- 28.4 Lightyear peut interrompre ou modifier les Services ou le contenu de l'Application Lightyear, ou toute partie de ceux-ci, à tout moment. Vous libérez et acceptez d'indemniser et de dégager Lightyear de toute responsabilité pour toute perte ou dommage découlant de ou lié à une telle interruption ou modification. Il est important que vous teniez vos coordonnées personnelles à jour. Veuillez donc nous informer de tout changement.

29. DROITS DE TRANSFERT

- 29.1 Lightyear et vous êtes les seules parties au présent Accord. Vous ne pouvez transférer aucun droit ou obligation en vertu du présent Accord à toute autre personne sans notre consentement écrit.
- 29.2 Nous pouvons à tout moment céder ou transférer tout ou partie de nos droits en vertu du présent Accord moyennant un préavis, à condition que nous respections nos obligations réglementaires et légales avant de le faire.

30. DROITS DES TIERS

Toute partie qui n'est pas partie au présent Accord ne peut faire valoir les droits ou bénéficier des avantages de l'une de ses dispositions.

31. EN CAS DE VIOLATION DES PRÉSENTES CONDITIONS

- 31.1 Si vous croyez ou avez des raisons de croire que vous avez ou pouvez enfreindre le présent Accord, vous devez nous en informer immédiatement à support@golightyear.com.
- 31.2 Si vous avez violé le présent Accord, vous pouvez être tenu responsable de tout dommage, perte ou dépense que nous subissons en raison de, ou qu'une personne raisonnable considérerait comme résultant de, votre violation du présent Accord. Si

nous apprenons que vous avez violé le présent Accord, soit parce que vous nous l'avez dit, soit parce que nous en avons eu connaissance d'une autre manière, nous pouvons prendre tout ou partie des mesures suivantes :

- 31.2.1 le retrait immédiat, temporaire ou permanent de votre droit d'utiliser les Services (c'est-à-dire la suspension du compte) ou toute partie de ceux-ci ;
- 31.2.2 résilier le présent Accord, ce qui entraînera la fermeture des Positions ;
- 31.2.3 poursuites judiciaires à votre encontre pour le remboursement sur la base d'une indemnité de tous les frais résultant de la violation (y compris, mais sans s'y limiter, frais administratifs et juridiques raisonnables) ;
- 31.2.4 autres poursuites judiciaires à votre encontre ; et/ou
- 31.2.5 divulgation des informations aux autorités chargées de l'application de la loi dans la mesure où nous la jugeons raisonnablement nécessaire ou requise par la loi.

31.3 Nous excluons notre responsabilité pour toutes les mesures que nous pourrions prendre en réponse à des violations du présent Accord. Les mesures que nous pouvons prendre ne sont pas limitées à celles décrites ci-dessus, et nous pouvons prendre toute autre mesure que nous jugeons raisonnablement appropriée. Entre autres, nous pouvons appliquer tout autre recours juridique à notre disposition en vertu de la Loi applicable.

32. SUSPENSION DU COMPTE

32.1 Nous pouvons, dans des circonstances exceptionnelles, fermer ou suspendre votre Compte (c'est-à-dire le retrait immédiat, temporaire ou permanent, de votre droit d'utiliser les Services ou toute partie de ceux-ci) ou votre accès à l'Application Lightyear immédiatement, et mettre fin à votre accès à l'Application Lightyear. Par circonstances exceptionnelles, on entend notamment :

- 32.1.1 nous identifions que les renseignements personnels que vous avez fournis sont faux, trompeurs et/ou incomplets ;
- 32.1.2 si nous sommes informés que vous savez ou soupçonnez que quelqu'un d'autre que vous connaît votre code d'identification d'utilisateur, votre mot de passe ou d'autres détails de compte ;
- 32.1.3 si nous avons de bonnes raisons de soupçonner que vous avez un comportement frauduleux ;

- 32.1.4 si vous ne nous avez pas donné (ou quelqu'un agissant en notre nom) les informations dont nous avons besoin, ou si nous avons de bonnes raisons de croire que les informations que vous avez fournies sont incorrectes ou fausses ;
 - 32.1.5 si vous avez enfreint le présent Accord de manière grave ou persistante et que vous n'avez pas remédié à la situation dans un délai raisonnable après que nous vous l'avons demandé ;
 - 32.1.6 si nous avons de bonnes raisons de croire que votre utilisation de l'Application Lightyear nous est nuisible ou l'est pour nos logiciels, systèmes ou matériels ;
 - 32.1.7 si nous avons de bonnes raisons de croire que la poursuite de l'utilisation de votre Compte pourrait nuire à notre réputation ou à notre bonne volonté ;
 - 32.1.8 nous pensons que votre Compte est utilisé à des fins frauduleuses et/ou illégales ; et/ou
 - 32.1.9 si nous vous avons demandé de rembourser l'argent que vous nous devez et que vous ne l'avez pas fait dans un délai raisonnable ;
 - 32.1.10 si vous avez été déclaré en faillite ;
 - 32.1.11 si nous devons le faire en vertu de la Loi applicable, d'une ordonnance d'un tribunal ou des instructions de la cellule de renseignement financier ou d'autres autorités gouvernementales ou autres autorités compétentes.
- 32.2 Nous pouvons également décider de fermer ou de suspendre votre Compte pour d'autres raisons à notre entière discrétion. Dans la mesure du possible, nous vous contacterons par courriel au moins 30 jours ouvrables avant de le faire, bien que dans certaines circonstances, nous puissions être tenus de prendre de telles mesures sans vous en informer préalablement par écrit.
- 32.3 Si nous fermons définitivement le Compte, l'Accord entre nous sera également immédiatement résilié à partir du moment où nous vous en aurons informé.

33. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 33.1 Nous sommes propriétaires des Services, de la documentation, des spécifications, des instructions écrites ou du matériel explicatif relatif à l'installation, à l'exploitation, à l'utilisation ou à la maintenance des Services et de l'Application Lightyear et de toute version ultérieure de ceux-ci, disponibles via l'Application

Lightyear (« **Œuvre sous licence** »), ainsi que toutes les améliorations, modifications et travaux dérivés de celles-ci et tous les droits de propriété intellectuelle y afférents ou s'y rapportant sont et resteront la propriété exclusive de Lightyear ou de ses concédants de licence, selon le cas. Sauf indication contraire dans le présent Accord, Lightyear ne vous accorde aucun droit sur les Services ou l'Œuvre sous licence. Vous reconnaissez en outre que nous conservons tous les droits, titres et intérêts sur l'Œuvre sous licence, y compris tous les droits de brevet, de droit d'auteur et de secret commercial.

- 33.2 Pour éviter toute ambiguïté, tous les droits de propriété intellectuelle qui sont créés en vertu de notre prestation des Services (autres que ceux qui subsistent dans vos données personnelles) nous seront dévolus lors de la création et resteront notre propriété exclusive.
- 33.3 Vous reconnaissez et acceptez que l'Œuvre sous licence constitue et contient des produits exclusifs et des secrets commerciaux de valeur de Lightyear, comprenant des informations, des idées et des expressions confidentielles.
- 33.4 Vous acceptez de ne pas contester, directement ou indirectement, tout droit ou intérêt de Lightyear sur les Services ou l'Œuvre sous licence, ni la validité ou l'applicabilité de nos droits en vertu de la Loi applicable. Vous vous engagez à ne pas enregistrer ou demander l'enregistrement, directement ou indirectement, ni à tenter d'acquérir une protection juridique ou des droits de propriété sur les Services ou l'Œuvre sous licence, ni à prendre toute autre mesure susceptible de porter atteinte à nos droits ou intérêts sur les Services ou l'Œuvre sous licence dans une juridiction quelconque.

34. CONFIDENTIALITÉ/NON-DIVULGATION

Nous pouvons divulguer à des tiers des informations vous concernant ou concernant les Ordres ou Transactions que vous effectuez en utilisant les Services :

- (a) comme permis par la Loi applicable ;
- (b) lorsque cela est nécessaire ou utile pour compléter ou corriger des Transactions ou résoudre toute réclamation concernant les Transactions ;
- (c) afin de se conformer à une demande valide d'un organisme de réglementation, d'un organisme gouvernemental, d'une ordonnance d'un tribunal ou d'autres exigences légales ou administratives en matière de rapports ;

- (d) à nos employés, auditeurs, sociétés affiliées, Courtiers tiers ou avocats, si cela est nécessaire pour aider ou permettre la bonne exécution des Services ;
- (e) afin de prévenir, d'enquêter ou de signaler d'éventuelles activités illégales ;
- (f) pour toute raison nécessaire pour remplir nos obligations en vertu du présent Accord ou applicables aux Services que vous utilisez ;
- (g) s'il est dans l'intérêt public de divulguer ces renseignements ; et/ou
- (h) à votre demande ou avec votre consentement.

35. CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ ET ABSENCE DE GARANTIE

- 35.1 Tous nos Services, contenus et l'Application Lightyear sont fournis « en l'état » et « tels que disponibles ».
- 35.2 Dans toute la mesure permise par la Loi applicable, Lightyear décline expressément toute garantie de quelque nature que ce soit en ce qui concerne les Services et tout contenu fourni directement ou indirectement par le biais de l'Application Lightyear, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon. Lightyear ne garantit pas l'exactitude, l'actualité, l'exhaustivité ou l'utilité de tout contenu ou information. Vous acceptez d'utiliser le contenu, l'Application Lightyear et les Services entièrement à vos propres risques.
- 35.3 Les Services, le contenu et les informations ne sont pas destinés à fournir des conseils ou des recommandations en matière financière, juridique, fiscale ou d'investissement. Vous êtes seul responsable de déterminer si un investissement, une stratégie d'investissement ou une transaction connexe est approprié pour vous en fonction de vos objectifs d'investissement personnels, de votre situation financière et de votre tolérance au risque. Vous devriez consulter votre professionnel du droit ou de la fiscalité au sujet de votre situation particulière.
- 35.4 Lightyear ne garantit pas et n'assume pas la responsabilité d'un produit ou d'un service annoncé ou offert par un tiers par l'intermédiaire de l'application Lightyear. Lightyear ne sera pas partie prenante et ne sera en aucun cas responsable de la surveillance d'une transaction entre vous et ces tiers prestataires de produits ou de services. Vous êtes seul responsable de toutes vos communications et interactions avec les autres personnes avec lesquelles vous communiquez ou interagissez à la suite de votre utilisation des Services.

36. INDEMNISATION ET RESPONSABILITÉ

- 36.1 Vous indemniserez et dégagez Lightyear et les dirigeants, administrateurs, agents, partenaires, employés, concédants, distributeurs et représentants de Lightyear (ensemble, les « **Prestataires de services** »), de toute réclamation, demande, action, cause d'action, poursuite, procédure, perte, dommage, coût, et dépenses, y compris les honoraires raisonnables d'avocat, découlant de ou liés à votre accès et/ou utilisation des Services, ou tout acte, erreur ou omission de votre utilisation de votre Compte ou de tout utilisateur de votre Compte, en relation avec ceux-ci, y compris, mais sans s'y limiter, les questions relatives aux informations incorrectes, incomplètes ou trompeuses ; la diffamation ; l'atteinte à la vie privée ; la violation d'un droit d'auteur, d'un nom commercial, d'une marque de commerce, d'une marque de service ou de toute autre propriété intellectuelle ; tout produit défectueux ou toute blessure ou tout dommage à une personne ou à un bien causé par tout produit vendu ou distribué de toute autre manière par le biais du Service ou en relation avec celui-ci ; ou la violation de toute Loi applicable.
- 36.2 Nonobstant les autres dispositions de l'Accord, la responsabilité des Prestataires de Services en cas d'incompatibilité avec l'Accord et vos droits d'appliquer des recours juridiques à cet égard sont exclus et/ou limités dans la mesure maximale possible autorisée par la Loi applicable. Les Prestataires de services ne sont pas responsables des pertes ou des dommages que vous subissez en conséquence directe ou indirecte de la fourniture par les Prestataires de services de l'un des services prévus par le présent Accord, à l'exception du fait que rien dans le présent Accord n'exclut ou ne limite la responsabilité du Prestataire de services pour toute incompatibilité avec l'Accord résultant de :
- 36.2.1 décès ou blessures corporelles ;
 - 36.2.2 violation de toute obligation qui vous est due en vertu du système de réglementation ; ou
 - 36.2.3 négligence (*hooletus*), or intention (*tahtlus*) ; ou
 - 36.2.4 dans la mesure où ils excluent ou limitent toute responsabilité dans la mesure où celle-ci ne peut être exclue ou limitée par la Loi applicable.
- 36.3 Dans toute la mesure permise par la Loi applicable, Lightyear et les autres Prestataires de services ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires, consécutifs, exemplaires ou punitifs de quelque nature que ce soit (y compris, mais sans s'y limiter, la perte de revenus, de produits ou de profits, la perte d'utilisation ou de données, perte ou

diminution de la valeur d'actifs ou de titres, ou dommages pour interruption d'activité) découlant de ou liés de quelque manière que ce soit à l'accès ou à l'utilisation des Services ou autrement liés au présent Accord (y compris, mais sans s'y limiter, tout dommage causé par ou résultant de la confiance que vous accordez à toute information obtenue de tout Prestataire de services ou d'erreurs, d'omissions, d'interruptions, de suppressions de fichiers ou de courriels, d'erreurs, de défauts, de bogues, de virus, de chevaux de Troie, de retards de fonctionnement ou de transmission ou de tout défaut de performance, qu'il résulte ou non d'un cas de force majeure, d'une défaillance des communications, d'un vol, d'une destruction ou d'un accès non autorisé aux dossiers, programmes ou systèmes de Lightyear), quelle que soit la forme de l'action, qu'elle soit fondée sur un contrat, un délit civil, la responsabilité stricte du produit ou toute autre théorie juridique ou équitable (même si la partie a été informée de la possibilité de tels dommages et même si ces dommages étaient prévisibles) et même s'ils sont causés par la négligence ou la rupture de contrat d'un Prestataire de services.

- 36.4 Dans toute la mesure permise par la Loi applicable, la responsabilité globale maximale de Lightyear découlant de l'Accord, de l'accès aux Services et au matériel et de leur utilisation, ou de tout produit ou Service acheté auprès de Lightyear, ne dépassera pas le montant que vous nous avez versé en rapport avec l'événement à l'origine de cette responsabilité ou, si rien n'a été versé, 100 EUR.
- 36.5 Aucun des Prestataires de services ne sera responsable de l'inexécution des Services ou de la violation du présent Accord lorsqu'elle est causée par un cas de force majeure (par exemple guerre, émeute, force de la nature, grève, pandémie, indisponibilité des systèmes informatiques, indisponibilité des services de communication, panne de courant, cyberattaque), des actes des autorités publiques ou tout autre facteur indépendant de vous/nous, à condition que la partie en violation n'ait pas pu influencer sur le problème soulevé et que l'on n'ait pas pu raisonnablement s'attendre à ce que le problème soit évité.
- 36.6 Vous acceptez et reconnaissez également que notre capacité à fournir les Services via l'Application Lightyear dépend de la poursuite par des tiers de la fourniture de leurs services de manière disponible et ininterrompue. En cas d'interruption de leurs services, nous pourrions être incapables d'exécuter nos Services via l'Application Lightyear. Nous ne serons pas responsables, et n'accepterons aucune responsabilité, pour toute perturbation des services que nous fournissons en vertu du présent Accord qui serait causée par l'indisponibilité des services fournis par ces tiers.

36.7 Les pertes, coûts et dépenses, y compris, mais sans s'y limiter, les frais et dépenses juridiques raisonnables, encourus et payables ou payés par Lightyear dans le cadre du recouvrement ou de l'exécution d'une obligation impayée et/ou de tous les frais impayés ou autres paiements relatifs à votre Compte avec Lightyear ou à la défense de toute question découlant de vos transactions, seront payables à Lightyear par vous.

37. RÉSILIATION

37.1 Le présent accord est d'une durée illimitée et les Conditions resteront pleinement en vigueur à moins qu'elles ne soient résiliées conformément aux dispositions de la présente section.

37.2 Vous pouvez résilier votre Compte à tout moment et pour quelque raison que ce soit en nous informant par courriel à support@golightyear.com.

37.3 En cas de résiliation de votre Compte, vous êtes tenu de passer des Ordres pour clôturer toute Position dans un délai de 30 jours civils et les fonds seront transférés sur votre Compte, puis vous seront versés. Si vous ne fermez pas de Positions dans les 30 jours, nous aurons le droit de soumettre des ordres en votre nom pour fermer ces Positions. Vous ne pourrez pas transférer de Positions ouvertes vers une autre plateforme.

37.4 Lightyear peut résilier le présent Accord à tout moment en vous donnant un préavis écrit d'au moins 30 jours calendaires de cette résiliation.

37.5 Lightyear peut également résilier immédiatement le présent Accord, ce qui entraînera des mesures pour fermer les Positions, si l'une des circonstances suivantes se produit :

37.5.1 vous avez enfreint le présent Accord ;

37.5.2 votre compte est suspendu conformément à l'article 32 ;

37.5.3 vous êtes déclaré ou il est reconnu que vous êtes insolvable ou lors du dépôt de toute procédure (volontaire ou involontaire) de faillite, d'insolvabilité ou de redressement de vos créanciers ;

37.5.4 365 jours civils se sont écoulés depuis votre dernière connexion à l'Application Lightyear.

37.6 Lorsque votre Compte est fermé, nous conservons vos informations et les documents connexes dans la mesure et pendant la durée nécessaires au maintien des Services et au respect de la législation applicable.

38. LOIS PERTINENTES

38.1.1 Le présent Accord et toutes les obligations non contractuelles qui en découlent ou qui y sont liées, ainsi que toutes les Transactions, seront régis par le droit estonien et interprétés conformément à celui-ci. Les lois d'autres pays applicables aux Instruments, au Courtier tiers ou au Dépositaire et à leurs services peuvent affecter et être également applicables aux Transactions individuelles et à la garde des Instruments individuels.

38.1.2 Sans préjudice de tout droit que vous pourriez avoir à adresser une réclamation aux autorités, comme indiqué dans la clause « Si vous avez une réclamation à adresser » ci-dessus, les tribunaux estoniens ont compétence exclusive pour régler tout litige découlant du présent Accord et à cette fin, nous et vous nous soumettons irrévocablement à la juridiction des tribunaux estoniens.

39. ACCORD INTÉGRAL

39.1 Le présent Accord constitue l'intégralité de l'Accord entre Lightyear et vous en ce qui concerne les Services et remplace toutes les communications, propositions, accords et représentations oraux ou écrits antérieurs ou contemporains en ce qui concerne cet objet.

39.2 Sauf si la loi l'exige, aucun terme ne sera implicite (que ce soit par la coutume, l'usage, le cours des affaires ou autrement) dans le présent Accord.

39.3 Chacun d'entre nous reconnaît qu'en concluant le présent Accord, nous n'avons pas compté sur une déclaration expresse ou implicite (y compris toute déclaration faite par négligence), une assurance, un engagement, un contrat collatéral, une garantie ou un engagement qui n'est pas énoncé dans le présent Accord.

39.4 En ce qui concerne l'objet du présent Accord, chacun d'entre nous renonce à tous les droits et recours (y compris tout droit ou recours fondé sur la négligence) qui pourraient autrement être à sa disposition en ce qui concerne toute représentation, assurance, engagement, accord collatéral, garantie ou engagement exprès ou implicite qui n'est pas énoncé dans le présent Accord.

40. GÉNÉRALITÉS

40.1 Si, à quelque moment que ce soit, une disposition du présent Accord est ou devient illégale, invalide ou inexécutable à quelque égard que ce soit en vertu d'une loi d'une juridiction, ni la légalité, la validité ou le caractère exécutoire des autres

dispositions ni la légalité, la validité ou le caractère exécutoire de cette disposition en vertu de la loi de toute autre juridiction ne seront touchés ou compromis.

- 40.2 Aucune personne autre que vous ou nous n'aura le droit d'appliquer l'une des dispositions du présent Accord, quelles que soient les circonstances.
- 40.3 Tout manquement de notre part (qu'il soit continu ou non) à insister sur le strict respect de l'une des conditions du présent Accord ne constitue ni ne peut être considéré comme une renonciation de notre part à l'un de nos droits ou recours.
- 40.4 Rien dans le présent Accord n'est destiné à établir un partenariat ou une coentreprise entre les parties, ni n'autorisera une partie à prendre des engagements pour ou au nom d'une autre partie.
- 40.5 Si vous avez enfreint le présent Accord et que nous n'appliquons pas nos droits, ou que nous retardons leur application, cela ne nous empêchera pas d'appliquer ces droits ou tout autre droit à une date ultérieure.

ANNEXE 1 : DÉFINITIONS

Tout au long de cet Accord, nous utilisons certains termes en majuscules qui ont les significations spécifiques suivantes.

Accord	Ces Conditions de service de Lightyear Europe AS et ses Annexes, telles que modifiées de temps à autre et mises à disposition dans l'Application Lightyear et notre site Internet ici : https://golightyear.com/eu/documents
Compte	Il s'agit du compte maintenu avec nous en votre nom, par lequel vous passez des Ordre via l'Application Lightyear et pouvez utiliser les Services.
Loi applicable	désigne l'ensemble des lois, législations, arrêtés, décisions, avis, statuts, ordres, règles (y compris les règles ou décisions de justice), règlements, directives, édits, plans, mandats, règles des autorités locales, instruments statutaires ou autres législations déléguées ou subordonnées applicables, ainsi que les directives, codes de pratique émis en vertu de toute législation, codes volontaires, d'autres instruments établis ou à établir en vertu d'une loi, ainsi que les codes de conduite et les directives obligatoires (y compris, dans tous les cas, ceux qui ont trait à l'audit, à la comptabilité ou à l'information financière) et qui ont un effet juridique, qu'ils soient locaux, nationaux, internationaux ou autres, ainsi que tout instrument similaire ayant un effet juridique dans les circonstances pertinentes, et comprennent, pour éviter toute ambiguïté, les exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent
Instrument complexe	Un Instrument qui n'est pas un Instrument non complexe
Dépositaire	Entité juridique qui offre à Lightyear la garde, l'enregistrement et le règlement des Instruments et autres services associés aux Instruments.
Partenaire tiers	désigne une contrepartie pour la Transaction avec un Instrument de gré à gré (tel qu'une part d'OPCVM monétaire), cette contrepartie pouvant par exemple être un émetteur ou un distributeur d'un Instrument de gré à gré.
Heure normale de l'Est	L'heure normale dans une zone comprenant les États de l'est des États-Unis d'Amérique et certaines parties du Canada

EFSA	L'Autorité estonienne de surveillance financière
Contrepartie éligible	Une contrepartie éligible (<i>võrdne vastaspool</i>) telle que définie dans la Loi sur le marché des valeurs mobilières § 46 ¹ (2)
Cellule de renseignement financier	Cellule estonienne de renseignement financier (<i>Rahapesu Andmebüroo</i>).
Dépôt rapide	Méthode de transfert de fonds pour déposer plus rapidement de l'argent sur votre Compte. Les méthodes de transfert de dépôt rapide sont marquées dans l'Application Lightyear d'une manière qui vous permet de les distinguer des autres méthodes de transfert de fonds.
Informations importantes	Les informations que nous vous avons divulguées dans l'Application Lightyear et sur notre site Internet ici : https://golightyear.com/eu/documents , y compris les Informations et déclarations précontractuelles, la Divulgence des risques et la Politique de traitement des Ordres et de meilleure exécution.
Lightyear, nous ou notre/nos	Lightyear Europe AS
Application Lightyear, Application	Il s'agit de notre application mobile à travers laquelle nous vous fournissons les Services, ainsi que l'application web, en tenant compte des limitations de ses fonctionnalités telles qu'énoncées à l'article 5.4.
Instruments	Ce sont les instruments financiers disponibles via l'Application Lightyear pour lesquels vous pouvez passer des Ordres.
Œuvre sous licence	Comme défini à l'article 33.1
Ordre à cours limité	Ordre d'achat ou de vente d'un Instrument (par exemple, une action entière) à un prix spécifié ou meilleur au prix spécifié. Un Ordre à cours limité d'achat d'un Instrument sera exécuté au prix spécifié ou inférieur au prix spécifié. Un Ordre à cours limité de vente sera exécuté au prix spécifié ou supérieur au prix spécifié. Il est possible que l'Ordre ne soit pas exécuté du tout. Nous déclinons toute responsabilité pour les pertes qui en découlent. En choisissant d'utiliser le service d'Ordres à cours limité de Lightyear, vous acceptez que nous ne divulguions ni ne publions les détails de vos ordres à cours limité non exécutés.

Ordre au mieux	<p>Un Ordre d'acheter ou de vendre un nombre spécifié d'Instruments immédiatement pendant les Heures de marché au meilleur prix disponible à ce moment-là.</p> <p>Nous pouvons convertir automatiquement les ordres d'achat sur le marché en ordres à cours limité avec un tunnel de 5 % afin de nous prémunir contre tout mouvement significatif à la hausse des prix, lorsqu'il est possible de le faire.</p>
Heures de marché	Les Heures de marché sont les heures pendant lesquelles les plateformes de négociation des Instruments mis à disposition via l'Application Lightyear sont ouvertes. Pour les instruments américains, il s'agit de 9 h 30 à 16 h 00, heure normale de l'Est
Instrument non complexe	Un instrument financier non complexe (<i>vähem keerukas väärtpaber</i>) défini dans la Loi sur le marché des valeurs mobilières
Ordre	Tel que défini à la clause 10.1, il s'agit d'une instruction de votre part via l'Application Lightyear pour acheter ou vendre un ou plusieurs Instruments.
Politique de traitement des Ordres et de meilleure exécution	La Politique de traitement des Ordres et de meilleure exécution de Lightyear Europe AS disponible sur l'Application Lightyear et notre site Internet ici : https://golightyear.com/eu/documents
De gré à gré (OTC)	Une transaction de gré à gré est une transaction qui n'est pas exécutée sur une plateforme de négociation
Positions	Vos positions dans les Instruments que vous détenez à la suite des Ordres que vous avez passés via l'Application Lightyear qui ont été exécutées
Client professionnel	Un client professionnel (<i>asjatundlik klient</i>) tel que défini par la Loi sur le marché des valeurs mobilières § 46(2)
Client de détail	Un client de détail (<i>tavaklient</i>) tel que défini par la Loi sur le marché des valeurs mobilières, c'est-à-dire un client qui n'est pas un Client professionnel
Ordre répété	Un Ordre au mieux pour acheter un Instrument régulièrement sur une période de temps que vous avez choisie. Les Ordres répétés sont toujours des Ordres au mieux et sont donc soumis aux mêmes limitations et

	conditions.
Divulgateion des risques	La Divulgateion des risques, disponible sur notre site Internet ici : https://golightyear.com/eu/documents , et l'Application Lightyear
Loi sur le marché des valeurs mobilières	Loi estonienne sur le marché des valeurs mobilières (<i>väärtpaberituru seadus</i>), telle que modifiée ou promulguée à nouveau de temps à autre
Prestataires de services	Lightyear et les dirigeants, administrateurs, agents, partenaires, employés, concédants de licence, distributeurs et représentants de Lightyear
Services	Désigne les services que Lightyear vous fournit en vertu du présent Accord et énoncés à la clause 8.1
Ordre stop	Un Ordre d'achat ou de vente d'un Instrument au prix du marché une fois que l'Instrument s'est négocié à un prix spécifié ou par l'intermédiaire d'un prix spécifié qui n'est pas encore disponible sur le marché au moment du passage initial de l'Ordre. Une fois que l'Instrument atteint le prix stop, l'Ordre devient un Ordre au mieux traditionnel et est rempli au prochain prix de marché disponible. Si l'Instrument n'atteint pas le prix stop, l'Ordre n'est pas exécuté. Un Ordre stop ne garantit pas que l'Ordre sera exécuté à un certain prix après avoir été converti en ordre au mieux. Nous déclinons toute responsabilité pour les pertes qui en découlent. En choisissant d'utiliser le service d'Ordres à cours limité de Lightyear, vous acceptez que nous ne divulguions ni ne publions les détails de vos ordres à cours limité non exécutés.
Courtier tiers	Une entité juridique qui exécute les Ordres ou transmet les Ordres reçus de Lightyear ou d'un autre Courtier tiers pour exécution
Transaction	Approvisionner votre compte, une conversion de devise ou un Ordre d'achat ou de vente qui a été exécuté
vous ou votre/vos	signifie vous

ANNEXE 2 : CERTAINS ORGANES DE RÈGLEMENT DES LITIGES ET MÉDIATEURS FINANCIERS

Pays	Organe de règlement extrajudiciaire des litiges et/ou médiateur financier local	Coordonnées
République de Chypre	Médiateur chypriote pour les services financiers	Page Internet : http://www.financialombudsman.gov.cy/forc/fo

		rc.nsf/index_en/index_en?OpenDocument
Finlande	Services aux consommateurs de Finlande Office des litiges de consommation finlandais	Services aux consommateurs de Finlande : https://www.kkv.fi/en/consumer-affairs/consumer-advisory-services/ Office des litiges de consommation finlandais : https://www.kuluttajariita.fi/en/
Irlande	Médiateur pour les services financiers irlandais	Page Internet : https://www.fspo.ie Adresse : Bureau du médiateur pour les services financiers, 3e étage, Lincoln House, Lincoln Place, Dublin 2. Téléphone : 1890 88 20 90 ou 01 662 0899
Slovaquie	Banque nationale de Slovaquie Centre européen des consommateurs de Slovaquie	Banque nationale de Slovaquie : https://nbs.sk/en/ Centre européen des consommateurs de Slovaquie : https://esc-sr.sk
Espagne	Commission espagnole des marchés des valeurs mobilières	Page Internet : https://www.cnmv.es/portal/quees/Funciones/Funciones.aspx?lang=fr
Hongrie	La Magyar Nemzeti Bank (la banque centrale de Hongrie)	Page Internet : https://www.mnb.hu/web/en
Pologne	Le Médiateur financier polonais	Page Internet : https://rf.gov.pl/en/home/
République tchèque	L'Arbitre financier tchèque	Page Internet : https://finarbitr.cz
Danemark	La Commission danoise des recours compétente en matière de sociétés d'investissement Le Conseil danois de résolutions des réclamations	La Commission danoise des recours compétente en matière de sociétés d'investissement : https://fanke.dk/klage/ Le Conseil danois de résolutions des réclamations : www.naevneneshus.dk
Roumanie	Autorité roumaine de surveillance financière	Site Internet : https://www.salfin.ro/

Lightyear Europe AS

Divulgateion des risques

Version 2.1

Cela s'applique à partir du 27/06/2023.

1. Contexte

Lightyear Europe AS est une société à responsabilité limitée constituée en Estonie (numéro d'immatriculation 16235024) ayant son siège social à Tallinn, Niine tn 1, Estonie (« **nous** », « **notre** », « **nos** » ou « **Lightyear** ») et est agréée et réglementée par l'Autorité de surveillance financière estonienne (« **EFSA** ») en tant qu'entreprise d'investissement.

Sauf indication contraire, toutes les définitions sont tirées des Conditions de service de Lightyear Europe AS, qui sont disponibles sur l'Application Lightyear et sur notre site Internet ici : <https://golightyear.com/eu/documents>.

Lightyear fournit des services d'investissement à ses clients (les « **Clients** », « **vous** » ou « **votre** ») en exécutant des Ordres ou en transmettant des Ordres à un Courtier tiers pour exécution (ou transmission ultérieure pour exécution).

2. Objectif

Nous avons fourni aux Clients et aux Clients potentiels une description générale de la nature et des risques des Instruments.

Il est très important que vous compreniez les risques pertinents avant d'investir dans des Instruments et de passer des Ordres via l'Application Lightyear. Vous devez vous abstenir de passer de tels Ordres à moins de comprendre pleinement tous ces risques et d'avoir déterminé de manière indépendante qu'une Transaction est appropriée pour vous. Il se peut que vous souhaitiez demander conseil à des conseillers professionnels indépendants en matière de comptabilité, de finances, d'investissement, de droit, de réglementation, de fiscalité et/ou autres avant de passer un Ordre.

Cette divulgation des risques n'a pas pour but de divulguer tous les risques ou autres considérations relatifs à votre Ordre. Elle contient plutôt une description générale de la nature et des risques typiques des Instruments que vous trouvez en passant un Ordre via l'Application Lightyear, mais elle n'est en aucun cas exhaustive.

Ce qui suit ci-dessous résume les principaux risques généraux liés aux Instruments. Des informations plus détaillées sur les risques liés à chaque Instrument spécifique peuvent être

trouvées dans toute documentation associée au produit, comme les prospectus, les fiches de conditions, les circulaires ou mémorandums d'offre, les brochures, la documentation et les conditions relatives aux instruments, ainsi que les documents et guides d'informations clés.

Il est important que vous lisiez intégralement tous les documents pertinents fournis par Lightyear afin de comprendre le fonctionnement de l'instrument financier concerné et le profil de risque complet de la transaction et, par conséquent, que vous soyez en mesure de décider si vous êtes prêt ou non à accepter les risques et les conséquences possibles d'un investissement dans l'Instrument avant de procéder à votre investissement.

Vous devez être conscient que toute négociation d'instruments financiers comporte un élément de risque. La valeur de vos investissements peut varier à la baisse comme à la hausse, de sorte que vous pourriez récupérer moins que ce que vous avez investi ou, dans certains cas, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement. Les performances passées ne sont pas non plus une indication de la performance future d'un Instrument.

Avant d'acheter ou de vendre des Instruments, vous devez vous assurer que vous disposez de ressources financières suffisantes et de la capacité de supporter les pertes qui peuvent en résulter. Vous ne devez pas compter sur la possibilité de générer des bénéfices à quelque fin que ce soit (comme le remboursement de dettes) et ne devez pas conclure d'accords d'emprunt pour financer vos achats d'Instruments via l'Application Lightyear.

3. Aucun conseil

Nous fournissons un service sans conseil de transmission d'ordres et d'exécution en actions et autres Instruments. Cela signifie que nous allons (sous réserve de nos Conditions de service de Lightyear Europe AS) exécuter vos Ordres sans enquêter ni conseiller sur l'adéquation ou non de l'investissement ou de vos Ordres.

Étant donné que nous ne fournissons ni n'offrons aucun conseil en matière d'investissement ou autre, y compris des conseils sur l'adéquation d'un investissement ou d'une stratégie d'investissement particuliers, vous ne bénéficiez pas de la protection des règles pertinentes sur l'évaluation de l'adéquation.

Nous pouvons de temps à autre publier des informations générales ou spécifiques ou des commentaires sur l'Application Lightyear, notre site Internet, dans la presse générale, par le biais de communications avec vous, ou autrement. Vous acceptez que ces informations ne soient pas, et ne doivent pas être interprétées comme, des conseils, et toute décision de passer des Ordres est prise uniquement par vous.

Lorsque vous placez un Ordre auprès de nous via l'Application Lightyear, nous supposons que vous avez pris en compte les risques associés à un Instrument particulier et que vous le jugez adapté ou approprié à votre situation ou à vos besoins individuels. Nous supposons également que vous avez pris conseil auprès d'un professionnel indépendant si nécessaire.

Vous acceptez qu'en utilisant l'Application Lightyear, vous êtes responsable de vos propres décisions d'investissement et que vous possédez suffisamment de connaissances et d'expérience pour prendre ces décisions, comprendre les risques associés aux investissements et avoir pris des conseils professionnels, le cas échéant, pour prendre ces décisions.

Vous convenez que ni Lightyear, ni son personnel n'auront de responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard de toute perte découlant de l'investissement que vous effectuez par l'intermédiaire de l'Application Lightyear.

4. Risques généraux liés aux investissements

Risque lié à l'investissement dans des actions

Les Instruments d'actionariat représentent la propriété d'une société. Vous pouvez bénéficier des droits associés au fait d'être actionnaire d'une société. La valeur d'une action pourrait s'apprécier, les actionnaires pourraient recevoir des dividendes ou des charges à payer similaires, etc., bien que rien de tout cela ne soit garanti. Les actions d'une société peuvent également diminuer en valeur ou devenir sans valeur en cas d'insolvabilité. Les actionnaires sont généralement les derniers à recevoir des paiements en cas d'insolvabilité, si tant est qu'ils en reçoivent. Il est donc important de comprendre qu'en investissant dans les actions d'une société, vous êtes soumis à un risque concentré lié à cette société.

Risques liés à l'investissement dans des actions fractionnées

Les actions fractionnées constituent une fraction d'une action unique d'une société. Cela signifie que les actions fractionnées sont soumises aux mêmes risques que les actions. En outre, certains droits de propriété concernant les fractions d'actions peuvent être soumis à un risque d'arrondi (voir ci-dessous pour plus de détails sur le risque d'arrondi). Les fractions d'actions représentent des créances sur le dépositaire qui a entrepris le fractionnement des fractions d'actions. En tant que telles, les fractions d'actions ne sont généralement pas transférables et, pour réaliser la valeur qu'elles représentent, vous êtes obligé de les vendre par le biais de l'application Lightyear.

Risque d'investissement dans des fonds indiciels cotés

Les Produits indiciels cotés (« ETP »), tels que les Fonds indiciels cotés (« ETF ») ou les Matières premières négociées en bourse (« ETC »), détiennent généralement un ensemble diversifié d'actifs (mais pas toujours), tels que des actions, des obligations ou des matières premières. En général, ils suivent la performance d'un indice de référence ou d'un indice financier et la valeur de l'ETP évolue en conséquence.

Les ETP sont soumis aux mêmes risques que les actifs sous-jacents et peuvent donc être soumis au risque de marché ainsi qu'à d'autres risques décrits ci-dessous. Par exemple, si un ETF est constitué d'actions de sociétés qui exercent toutes leurs activités dans le même secteur, il présente des risques similaires à ceux de ce secteur. Une contraction économique dans le secteur mentionné peut donc entraîner une forte baisse de la capitalisation boursière et de la valeur de l'ETF. De la même façon, les ETC basés sur des métaux précieux sont affectés par les risques liés à ces métaux précieux.

Les ETP tentent de suivre un indice de référence mais, en raison d'un certain nombre de facteurs (tels que les frais, les coûts de transaction ou l'erreur d'échantillonnage), ils s'écartent généralement dans une certaine mesure de cet indice. Lorsque vous investissez dans des ETP, rien ne garantit que vous recevrez la performance de cet indice de référence.

Risque d'investissement dans les certificats représentatifs de titres

Les Instruments de Certificats représentatifs de titres vous permettent de détenir des actions dans une société publique étrangère. En détenant un certificat représentatif de titres, vous ne détenez pas une action d'une société, mais un certificat émis par une institution financière locale qui, par l'intermédiaire d'un dépositaire étranger, détient les actions. Ces certificats représentatifs de titres sont soumis aux mêmes risques que les actions, mais peuvent comporter des risques politiques et juridiques/réglementaires accrus, sous réserve de l'environnement juridique et politique de la société étrangère.

Risque lié à l'investissement dans des OPCVM monétaires

Les OPCVM monétaires (« MMF ») vous permettent d'investir de l'argent dans des liquidités ou des équivalents de trésorerie, tels que des prêts à court terme à différents gouvernements qui paient un taux d'intérêt fixe. La durée de ces prêts ne dépasse généralement pas six mois mais, dans certaines circonstances, elle peut aller jusqu'à un an. Les OPCVM monétaires sont généralement soumis au risque de taux d'intérêt (les fluctuations des taux d'intérêt affectent les instruments dans lesquels l'OPCVM monétaire investit et, par conséquent, la valeur des parts de l'OPCVM monétaire), au risque de contrepartie (l'insolvabilité de toute institution fournissant des services tels que la garde d'actifs ou autres peut exposer l'OPCVM monétaire à une perte financière) et au risque de crédit (l'émetteur des actifs détenus par l'OPCVM peut ne pas payer les revenus ou rembourser le capital à l'OPCVM monétaire à l'échéance).

5. Facteurs de risque

Les facteurs de risque suivants doivent être pris en compte avant de passer un Ordre :

Risque d'insolvabilité

Lorsque vous avez investi dans un Instrument émis ou lié à une certaine entité, l'insolvabilité de cette entité vous exposera probablement à des pertes financières.

Les Instruments tels que les actions ordinaires d'un émetteur se classent généralement au dernier rang de toutes les obligations de crédit dues par cet émetteur. Par conséquent, vous risquez de perdre la totalité de votre investissement initial si l'émetteur devient insolvable.

Lorsque le Courtier tiers, le Partenaire tiers et/ou le Dépositaire entame une procédure d'insolvabilité, cela peut entraîner la liquidation de vos Positions sans votre consentement ou leur transfert à un autre courtier ou dépositaire. Dans ce cas, nous vous fournirons des

informations relatives au traitement de vos Positions, mais il existe un risque que vous perdiez de la valeur de vos investissements.

Risque politique

La stabilité politique ou économique du pays d'enregistrement ou d'établissement d'un émetteur d'un Instrument peut avoir une incidence sur cet Instrument, y compris sa valeur, les droits juridiques associés ou d'autres biens. Par exemple, des changements soudains et/ou radicaux dans l'environnement législatif ou économique, une crise sociale ou politique sont considérés comme des risques politiques. La matérialisation des risques politiques peut vous faire perdre partiellement ou en totalité les investissements réalisés dans des Instruments affectés par ces risques.

Risque de marché

La valeur d'un Instrument particulier peut fluctuer en fonction de l'évolution du marché sur lequel l'Instrument est situé. Les événements de marché, la perception des investisseurs et la capacité à négocier l'Instrument concerné peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le prix de l'investissement. Par exemple, les titres cotés aux États-Unis peuvent être soumis aux tendances du marché situé aux États-Unis et peuvent donc vous être inconnus ou imprévus.

En période de volatilité du marché, le prix d'un Instrument peut changer de manière significative et inattendue et il peut devenir plus difficile d'acheter ou de vendre et/ou vous pouvez voir le prix d'un Instrument augmenter ou diminuer lorsqu'il est exécuté par rapport au prix coté au moment où un Ordre a été passé.

Vous êtes seul responsable du suivi de la valeur de vos Positions et devez consulter régulièrement l'Application Lightyear pour surveiller vos Positions.

Risque de liquidité

La liquidité d'un Instrument est directement affectée par l'offre et la demande de cet Instrument et aussi indirectement par d'autres facteurs, y compris les perturbations du marché (par exemple une perturbation de la bourse concernée) ou des problèmes d'infrastructure, tels qu'un manque de sophistication ou une perturbation du processus de règlement des opérations sur titres. Dans certaines conditions de marché, il peut être difficile ou impossible de liquider une Position. Cela peut se produire, par exemple, lors de mouvements de prix rapides, si le prix augmente ou diminue dans une mesure telle que, selon les règles de la bourse concernée, la négociation est suspendue ou restreinte.

Dans des circonstances normales, les fractions d'actions devraient avoir la même liquidité que celle de l'action entière associée. Toutefois, en période de tension sur le marché, cela peut ne pas être le cas et les fractions d'actions peuvent être moins liquides que l'action entière correspondante.

Si vous décidez de fermer votre Compte :

- toutes les Positions seront vendues, ce qui peut entraîner la facturation de commissions ; et
- vous ne pouvez pas transférer de Positions à un autre courtier (en ce qui concerne à la fois les fractions d'actions et les actions « complètes »), sauf si le Courtier tiers, le Partenaire tiers et/ou le Dépositaire est devenu insolvable et qu'un tel transfert est autorisé dans la procédure d'insolvabilité.

Risque d'inflation

L'inflation est une mesure du taux d'augmentation des biens et des services dans une économie. Les augmentations de l'inflation sont typiques de la plupart des marchés, mais le taux d'augmentation peut avoir des effets néfastes sur votre investissement. Les taux d'inflation peuvent s'accélérer en raison d'un certain nombre de facteurs, tels que les changements dans les coûts de production, la disponibilité des matières premières et le prix moyen des salaires des employés. Une hausse du taux d'inflation peut réduire la valeur réelle d'un investissement au fil du temps. Le taux de rendement d'un Instrument particulier peut devenir inférieur au taux d'inflation, entraînant des pertes que vous n'auriez pas subies si vous aviez investi dans un autre Instrument dont la valeur suivait le taux d'inflation.

Risque lié aux droits de l'Instrument

Certains Instruments peuvent donner au porteur le droit, par exemple, de voter à une assemblée générale annuelle ou de recevoir un paiement de dividende de l'émetteur. Ces droits peuvent faire l'objet de modifications et vous ne devez pas supposer que vous serez en mesure de les exercer. Le versement d'un dividende est soumis à certaines conditions, telles que la disponibilité de bénéfices distribuables par l'émetteur, et ne peut donc être garanti.

Conservation des titres/Risque de dépositaire

Nous entreprenons un processus de diligence raisonnable lors de la sélection des parties qui fourniront des services de garde, d'enregistrement et/ou de règlement des Instruments à nos Clients. Néanmoins, l'efficacité de la séparation des Instruments des Clients conservés sur des comptes omnibus ou des comptes de mandataire chez le Dépositaire des Instruments et autres actifs du Dépositaire peut, en raison de lacunes dans la réglementation juridique et/ou de l'absence d'une pratique judiciaire correspondante, ne pas être pleinement assurée dans certains États ou régions en cas de faillite éventuelle du Dépositaire. Compte tenu de ce qui précède, il existe un risque qu'en cas de faillite du Dépositaire, le Client subisse des pertes en raison de la perte ou de la rétention des Instruments conservés sur les comptes omnibus ou de mandataire ouverts chez le Dépositaire concerné.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels, tels que les pannes ou dysfonctionnements des systèmes et contrôles essentiels, y compris les systèmes informatiques, peuvent avoir un impact sur tous les produits financiers. Le risque commercial, en particulier le risque que l'entreprise

soit gérée de manière incompétente ou médiocre, pourrait également avoir un impact sur les investisseurs dans une telle entreprise. Les changements de personnel et d'organisation peuvent avoir une incidence considérable sur ces risques et, en général, le risque opérationnel peut ne pas être apparent de l'extérieur de l'organisation. De tels risques opérationnels peuvent se concrétiser tant pour Lightyear que pour les partenaires commerciaux de Lightyear.

Risque de change

En ce qui concerne les opérations de change sur des titres libellés dans une devise étrangère, un mouvement des taux de change peut avoir un effet favorable ou défavorable sur le gain ou la perte lié à votre négociation de ces instruments.

Risques en matière de fraude

Bien que de nombreux marchés et juridictions imposent et maintiennent de solides régimes et contrôles anti-fraude, anti-corruption et anti-corruption, la fraude et la criminalité financière continuent d'exister sous de nombreuses formes nouvelles et innovantes. Des criminels sérieusement organisés et hautement sophistiqués peuvent usurper l'identité de contreparties financières ou de leurs produits, en promouvant l'investissement dans ce produit et en entraînant potentiellement la perte totale associée à un investissement. Dans les cas graves, le risque de fraude peut également entraîner une perte de données, personnelles ou non. Il n'est pas toujours possible de garantir que les pertes résultant d'une activité frauduleuse seront récupérables.

Risque lié aux tiers

En ce qui concerne certains Instruments, le règlement, la mise au point, le transfert ou la réalisation de cet Instrument peuvent dépendre d'une action, d'une exécution ou d'un consentement d'un tiers ou exiger une action, une exécution ou un consentement d'un tiers. Par exemple, les fiduciaires, les dépositaires, les agents, les chambres de compensation et les bourses peuvent avoir besoin de prendre des mesures pour qu'un investissement se règle ou pour que le droit de propriété légal change. À ce titre, vous restez soumis aux risques d'un manquement du tiers concerné à agir comme il se doit ou en temps voulu.

Risque juridique et réglementaire

Les Instruments peuvent être exposés à des actions, des changements ou des évolutions de la loi ou de la réglementation. Si un changement de loi affecte un Instrument ou la manière dont il est négocié ou détenu, des coûts supplémentaires peuvent être encourus ou, dans des circonstances extrêmes, l'Instrument peut être perdu. Des modifications juridiques pourraient même conduire à l'illégalité d'un Instrument précédemment légal et acceptable.

Les développements dans le domaine juridique et réglementaire au sein desquels les investisseurs et/ou les émetteurs opèrent peuvent entraîner une modification des droits, obligations, recours et procédures judiciaires (ou quasi judiciaires) dont disposent les investisseurs en relation avec un Instrument. Des règles contradictoires et des ambiguïtés

peuvent entraîner un degré élevé d'incertitude quant à la situation juridique d'un investisseur dans le cadre d'un titre particulier et dans sa capacité à faire valoir les droits auxquels il peut prétendre en vertu du système juridique de cette juridiction.

Risque fiscal

Un changement de la législation fiscale visant à imposer une nouvelle taxe ou à modifier une taxe existante sur le transfert ou la détention d'un Instrument pourrait entraîner des coûts lors de la vente de l'Instrument et avoir un impact significatif sur la rentabilité de cet investissement. Dans certaines juridictions, le traitement fiscal d'Instruments, d'émetteurs ou d'investisseurs particuliers peut être très complexe et soumis à une volatilité et à des changements accrus. Par conséquent, il peut y avoir un degré élevé d'incertitude et d'imprévisibilité en ce qui concerne la situation fiscale d'un Instrument particulier, ou s'il est même possible ou faisable de récupérer un rendement fiscal sur un investissement auquel vous avez légalement droit.

Votre propre situation fiscale dépendra de votre statut fiscal personnel et des règles fiscales qui vous sont spécifiquement applicables. Vous êtes seul responsable de la détermination de l'impact fiscal de vos transactions et devez consulter un professionnel de la fiscalité si vous n'êtes pas sûr et/ou si vous avez des questions. Comme mentionné ci-dessus à l'article 3, nous ne fournissons aucun conseil fiscal.

Risque d'arrondi

Dans le cadre d'une opération sur titres, y compris, mais sans s'y limiter, les paiements de dividendes et d'intérêts, les divisions et les divisions inversées d'Instruments, etc., le montant des Instruments ou de l'argent qui vous sont fournis peut être arrondi à la baisse et donc réduit en raison des principes d'arrondi. Les détails sur les Instruments ou l'arrondi monétaire dépendent du nombre d'Instruments que vous détenez actuellement, des conditions énoncées dans les Opérations sur titres, des pratiques internationales et d'autres détails.

Risque de taux de change

En ce qui concerne les titres qui sont cotés ou négociés sur une bourse publique, la possibilité de négocier ces titres sera soumise aux termes, conditions, règles et procédures applicables à cette bourse ou à cette chambre de compensation.

Dans certaines circonstances, il peut être plus difficile d'acquérir ou de vendre un Instrument en raison de changements ou de décisions au niveau de la bourse. Par exemple, en cas de volatilité et de mouvements de prix rapides, la bourse concernée peut décider de bloquer, de restreindre ou de suspendre temporairement les transactions sur ce produit. Cela peut vous empêcher de liquider votre Position à un moment donné et à un prix donné, ou rendre difficile ou impossible l'acquisition d'un Instrument.

Risque de contrepartie et de crédit

Le risque de contrepartie ou de crédit survient si une partie liée à certains Instruments n'est pas en mesure de remplir ses obligations. Le risque de crédit peut par exemple survenir

lorsqu'une partie qui a émis les actifs (comme les OPCVM monétaires) manque à ses obligations d'effectuer les paiements contractuels. Le risque de contrepartie peut par exemple survenir lorsqu'une partie à une transaction (telle qu'un émetteur ou un dépositaire de l'Instrument) devient insolvable et liquide ses positions dans un Instrument, entraînant une perte potentielle de capital.